

Concours national de la Résistance et de la Déportation

2023-2024

Résister à la déportation
en France et en Europe



Sélection de documents locaux

Auteurs

Éric Le Normand, enseignant et chargé de mission AERIA
Sébastien Soster, enseignant et professeur relais près le Mémorial d'Alsace Moselle
avec le concours de Mélanie Alves-Rollo (Mémorial), Romain Blandre (CERD), Justine Leindecker (CERD)

Illustration de couverture

L'entrée du camp de Schirmeck, Recomposition. Grégoire Carle, 2023

L'actualité montre trop souvent le spectacle de la montée des populismes, de l'antisémitisme et du racisme, du rejet de l'autre et du repli identitaire. Ce sont autant de signaux inquiétants qui témoignent d'une méconnaissance de l'histoire de notre territoire et du passé que nous partageons avec nos voisins européens.

Dans ce contexte, le travail de mémoire revêt une importance toute particulière. C'est pourquoi la Collectivité européenne d'Alsace s'est dotée d'une politique publique de mémoire et d'éducation à la citoyenneté, votée à l'unanimité lors de la Commission permanente de la collectivité en février 2023.

La recherche de partenariats mémoriels favorisant la connaissance de l'histoire alsacienne et la guérison des blessures du passé, constitue un axe fort de cette nouvelle politique et participe de la volonté de consolider le pacte social pour faire de la société alsacienne un milieu de vie plus tolérant, plus solidaire et plus uni.

C'est ainsi que le Pôle Mémoire et Archives d'Alsace porte le projet fédérateur d'un livret pédagogique à destination des enseignants et élèves alsaciens préparant le Concours national de la Résistance et de la Déportation.

Ce livret vient en complément de la brochure nationale éditée, cette année, par la Fondation de la Résistance et la Fondation pour la Mémoire de la Déportation. Son objectif est de permettre aux élèves alsaciens préparant le concours, comme attendu à l'échelon national, de donner un ancrage local à leurs productions. Ils pourront ainsi s'appuyer sur le parcours d'Alsaciens et de compagnons de lutte pendant la Seconde Guerre mondiale, que ce soit par leurs actions de résistance en France occupée ou dans l'Alsace annexée, ou par leurs moyens propres de résister aux difficultés de la déportation ou de la détention au camp de redressement de Schirmeck.

Les riches fonds conservés aux Archives d'Alsace, au Mémorial Alsace Moselle ou au Centre Européen du Résistant Déporté du Struthof sont ainsi portés à la connaissance du monde scolaire alsacien et plus largement du grand public désireux de parfaire ses connaissances sur le sujet.

Je tiens à souligner le remarquable travail mené en partenariat avec l'Éducation nationale et le Rectorat de l'Académie de Strasbourg, l'office national des combattants et victimes de guerre, le Mémorial Alsace Moselle et le Centre européen du Résistant et du Déporté, acteurs infatigables de la mémoire contemporaine sur notre territoire qui a permis d'aboutir à ce livret commun dont le sens premier est de rendre hommage à ces combattants et combattantes de l'ombre.

Frédéric Bierry

Président de la Collectivité européenne d'Alsace

C'est avec honneur et gravité que je préface ce document, en résonance avec les propos du président Frédéric Bierry. Je le fais en tant que petit-fils de déporté mort pour la France, professeur d'histoire contemporaine à la Sorbonne mais surtout que recteur de l'académie de Strasbourg. C'est en effet une très grande fierté que de constater que chaque année de plus en plus de jeunes Alsaciennes et Alsaciens s'engagent dans ce concours national de la Résistance et de la Déportation et que leur motivation et leur mobilisation sont de plus en plus fortes. Plus nous nous éloignons des années du conflit, plus le concours national devient un marqueur essentiel de l'apprentissage des grands moments de notre histoire. Parmi les nombreuses manifestations qui s'inscrivent dans la transmission de l'Enseignement Moral et Civique, la question de la Résistance et de la Déportation occupe une place singulière.

Tous les jeunes de l'Académie ont pleinement raison de se plonger dans l'étude rigoureuse et passionnée de ce drame humain que représente la seconde guerre mondiale : une épreuve faite de processus tragiques tels que la déportation et d'engagements glorieux comme la Résistance.

Le concours a donc vocation à faire de tous les jeunes qui s'y engagent des apprentis historiens, portant un projet important pour eux et utile pour tous.

Les documents à présent réunis grâce à une belle mobilisation collective vont constituer autant de matériaux pour faire de l'histoire et la raconter. Lettres, rapports administratifs, dessins, photographies, témoignages... Les sources historiques sont nombreuses, diverses, passionnantes. Elles se complètent, s'interpénètrent et s'enrichissent mutuellement. De tels moments constituent le support indispensable de récits originaux.

Tout candidat au concours national de la Résistance et de la Déportation devient donc un passeur et un éclaireur. Passeur de ces fantastiques destins de toutes celles et tous ceux qui ont eu le courage extrême de refuser leur déportation par tous les moyens possibles. Mais surtout éclaireur du présent et surtout de l'avenir. 2023 a connu presque quatre fois plus d'actes antisémites que 2022. 13 % d'entre eux ont été commis en milieu scolaire. C'est bien en reparcourant les grands faits de la résistance et de la déportation, en proposant une nouvelle histoire des pages sombres de notre Histoire que tous les jeunes sauront à la fois s'émanciper et s'inscrire dans un futur plus conscient des enjeux d'un vivre ensemble pacifié.

Olivier Faron

Recteur de l'académie de Strasbourg

Les Archives d'Alsace, le Mémorial d'Alsace Moselle et le Centre européen du résistant déporté conservent de nombreux fonds et collections relatifs à la période. Ensemble, ils proposent aux enseignants et aux élèves qui participent au concours national de la Résistance et de la Déportation une sélection de documents adaptés à la thématique de l'année : photographies, témoignages, dessins et documents administratifs... Ces documents peuvent être librement utilisés en classe ou être intégrés dans le cadre d'une séance de travail dans un des établissements partenaires.

Sommaire

➔ Le concours national de la Résistance et de la Déportation : renseignements pratiques	9
➔ Le thème national 2023-2024 du concours et sa déclinaison à l'échelle locale	10
➔ Principaux fonds d'archives exploitables pour le thème 2023-2024	13
➔ Sélection de documents locaux sur le thème « Résister a la Déportation en France et en Europe »	17

1^{er} axe – Prévenir

Protéger les personnes persécutées

Fiche 1. Alfred THIMMESCH, commissaire et faussaire	17
Fiche 2. Le gendarme et l'abbé, deux Alsaciens sauvent des familles juives à Solignac	20
Fiche 3. Christine MUSSLIN, une taupe à la <i>Gestapo</i> de Mulhouse	22
Fiche 4. Nicolas DOMBALL, gendarme, alsacien, résistant et réfractaire à l'incorporation de force	24

Dénoncer l'existence des camps

Fiche 5. Eugène MARLOT, homme de presse, lanceur d'alerte (1939)	26
Fiche 6. Josef MAUTNER, évadé du camp du Struthof, auteur d'un rapport détaillé pour les alliés (1943)	28

2^e axe – Survivre

La vie en captivité

Fiche 7. Le dessin pour vaincre la mort au camp de Schirmeck	30
---	-----------

Toujours fidèle

Fiche 8. «Maintenant que la victoire est proche, on sera débarrassés de ces sales boches ; quand viendront les beaux jours, on verra le retour, le retour des Français pour toujours », infiltrer un chant patriotique dans l'enceinte du camp de Schirmeck	32
Fiche 9. Pierre LUDAESCHER, interné à 17 ans, il refuse de prêter allégeance au national-socialisme	34

S'évader

Fiche 10. Geste de survie, gestes de mort, l'évasion ratée d'un <i>Kommando</i> du camp de Schirmeck	36
Fiche 11. S'évader pour survivre, l'histoire de l'unique évasion réussie du camp de Schirmeck	38
Fiche 12. Avis de recherche, Martin WINTERBERGER, évadé du KL-Natzweiler le 4 août 1942	40

Éviter des transferts mortels

Fiche 13. Georges BOOGAERTS, depuis le <i>Revier</i> du KL-Natzweiler, sauver des déportés	42
---	-----------

3^e axe – Rester humain

Soulager les familles des déportés

Fiche 14. Charlotte RECEVEUR, postière clandestine au camp de Schirmeck **44**

Fiche 15. Joseph CLERC, un comptable au service des familles des déportés **46**

Fiche 16. En 1946, on cherche des renseignements sur deux officiers de réserve alsaciens-français non-rentés parmi les 42 qui ont dit non aux Waffen SS **48**

Après-guerre, témoigner d'une réalité que le monde a du mal à comprendre

Fiche 17. Aimé SPITZ, raconter sa captivité. **50**

Fiche 18. Lucien ALTHERR, dessiner sa captivité. **52**

➔ ANNEXES

Repères chronologiques **54**

Carte des camps de concentration **55**

Carte des zones françaises occupées pendant la Seconde Guerre mondiale **56**

Glossaire **57**

Bibliographie indicative **58**

Sitographie indicative **59**

S'inscrire au Concours National de la Résistance et de la Déportation « résister à la déportation en France et en Europe »

→ Ce qu'il faut savoir

Vous trouverez ici les renseignements pratiques pour participer au concours. Les informations officielles sont disponibles en ligne sur le site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse accessible par ce lien : <https://eduscol.education.fr/3541/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation>.

→ Inscriptions

Pour les établissements situés dans l'Académie de Strasbourg :

<https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/histoiregeographie/informations/cnrd-2021-2022/>

→ Participation au concours

Catégories de participation	Modalités de participation
1^{re} catégorie Individuel lycée	Réalisation d'un devoir individuel en classe, sous surveillance, sans documents personnels Durée: 3 heures
2^e catégorie Collectif lycée	Réalisation d'un travail collectif de différents formats (se référer au règlement annuel du concours)
3^e catégorie Individuel collège	Réalisation d'un devoir individuel en classe, sous surveillance, sans documents personnels Durée: 2 heures
4^e catégorie Collectif collège	Réalisation d'un travail collectif de différents formats (se référer au règlement annuel du concours)

→ Transmission des travaux

Les devoirs individuels et les travaux collectifs doivent être transmis aux DSDEN :

Pour le Haut-Rhin : <https://www.ac-strasbourg.fr/DSDEN68>

Pour le Bas-Rhin : <https://www.ac-strasbourg.fr/DSDEN67>

Retrouvez le calendrier du concours sur le site de l'Académie :

<https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/histoiregeographie/informations/cnrd-2021-2022/>

Les travaux des lauréats académiques de chacune des catégories sont transmis par le Rectorat de l'Académie de Strasbourg au jury national. Les lauréats nationaux seront récompensés lors de la Cérémonie nationale de la remise des prix à Paris.

Présentation du thème national 2023-2024 et sa déclinaison à l'échelle locale

« Résister à la Déportation en France et en Europe » est un sujet qui met en avant les deux éléments centraux du CNRD : la Résistance et la Déportation. Si les deux termes peuvent être complémentaires, la Déportation pouvant être la conséquence de la Résistance, ils sont également différents : il ne faut pas forcément être un résistant ou avoir commis un acte de résistance pour être déporté.

La notion de « résister à » appelle à mobiliser différentes étapes du processus de la Déportation : avant, pendant et après. Néanmoins, ce plan doit être nuancé par la diversité des actions de résistance et des objectifs propres à chacune. Si la **Résistance** est ici circonscrite aux actions menées contre la Déportation, elle inclut néanmoins l'ensemble des principes fondamentaux de toute action résistante : conscience de ses actes, volonté de nuire à un ennemi identifié, adoption d'un comportement transgressif ¹. La **Déportation** peut également être réduite à la « déportation politique et résistante », même si dans un contexte plus large, « un départ contraint vers l'inconnu pour des populations sous occupation nazie, avec des franchissements de frontières et l'épreuve d'un grand voyage ² » peut être perçu comme une forme de déportation. Rouage essentiel de la politique répressive nazie face à l'opposition et la Résistance, la Déportation n'est pas utilisée systématiquement et son évolution est liée au contexte de la guerre. Le statut de *Nacht und Nebel* (NN ou « Nuit et Brouillard »), dont le but est de faire disparaître les résistants les plus dangereux, représente le paroxysme du système répressif national-socialiste envers ses opposants politiques.

Dans le présent livret, il s'agit donc de mettre en avant de multiples formes de résistance qui poursuivent un but bien précis : lutter contre la Déportation et/ou la menace de la Déportation, même si celle-ci s'intègre dans un éventail de mesures répressives : arrestation, torture, jugement, internement et déportation.



Dans le contexte spécifique de l'Alsace annexée, l'interprétation du sujet évolue encore. Il faut prendre en compte une triple échelle géographique (locale, nationale et européenne) mais aussi les contraintes pesant sur une population annexée.

Ainsi, l'incorporation de force au *RAD* ³ ou dans la *Wehrmacht* peut être considérée comme une déportation car les jeunes Alsaciens subissent de terribles représailles en cas de manquement. De même, leur famille est exposée à une répression terrible. Les Alsaciens sont aussi requis pour travailler dans toute l'Alsace et en Allemagne pour pallier les manques de l'économie allemande dans de nombreux domaines : outre l'industrie d'armement, citons par exemple l'appel à des médecins, professeurs ou cheminots.

Dans le cadre de la répression, les Alsaciens récalcitrants sont envoyés au camp de Schirmeck, qui peut être considéré comme un camp de sûreté et un lieu de déportation ⁴. Dans le régime totalitaire nazi, l'individu n'est rien face à la puissance de l'État et du parti nazi, qui les place et les déplace en fonction des besoins.

La Résistance est également plus difficile en Alsace annexée, compte tenu de la surveillance étroite menée par des autorités nazies omniprésentes dans la société ; pourtant, elle existe bel et bien grâce à travers de nombreuses actions individuelles, parfois spontanées, mais souvent de portée réduite. L'action menée en France peut en revanche s'insérer dans des organisations qui permettront des actions plus vastes et collectives.

Le contexte spécifique de l'Alsace annexée nous invite ainsi à élargir considérablement le sujet. Néanmoins, pour rester cohérent avec le périmètre du sujet au niveau national, tout en prenant en compte les spécificités de cette région durant la guerre, il a été choisi ici de se **concentrer sur la déportation politique, résistante et raciale, en réinterprétant le sujet autour de trois éléments : Prévenir, survivre et rester humain.**

¹ LABORIE Pierre, « Dictionnaire historique de la Résistance », 2006

² Lettre de cadrage CNRD 2024 : <https://www.charles-de-gaulle.org/wp-content/uploads/2023/06/CNRD-Lettre-de-cadrage-et-cadrage-et-eclairages-2023-2024.pdf>

³ Le *RAD* (*Reichsarbeitsdienst*), « service du travail pour le Reich », est spécifique aux jeunes hommes et femmes du *III^e Reich*.

⁴ Le statut de déporté et interné de la Résistance s'applique aux personnes qui ont été déportées ou internées, pour acte qualifié de résistance. Le statut de déporté et interné politique s'applique aux personnes qui ont été déportées ou internées pour tout autre motif qu'une infraction de droit commun ne bénéficiant pas de l'ordonnance du 6 juillet 1943. Source : <https://www.onac-vg.fr/sites/default/files/2018-08/PJ%20POUR%20RECO%20ET%20REPAListe%20statuts%20g%C3%A9n%C3%A9rationnels.pdf>.

→ I. Prévenir

Prévenir la Déportation, c'est-à-dire éviter l'arrestation et soustraire les personnes visées, conduit dans un premier temps à évoquer les Justes parmi les Nations. De nombreux Alsaciens viennent en aide aux Juifs persécutés dans toute la France ⁵. Utilisant leurs fonctions, leurs professions et leurs responsabilités, ils parviennent à soustraire quantité de personnes, souvent des enfants, d'une arrestation et d'une déportation presque certaine.

En zone non-occupée, l'abbé **Robert BENGEL** (fiche n° 2), le gendarme **Honoré HASSLER** (fiche n° 2), le directeur du Secours national Ernest BALTHAZARD, le proviseur Joseph STORCK, le secrétaire de mairie Paul MATHÉRY et le commissaire de police **Alfred THIMMESCH** ⁶ (fiche n° 1) agissent en pleine conscience des risques qu'ils encourent.

Parmi les nombreuses femmes qui s'engagent pleinement dans ces actions, citons la psychiatre Adelaïde HAUTVAL, l'employée de maison Louise OSTERBERGER, l'employée Alice ROSENSTIEHL et l'assistante sociale Hélène SCHWEITZER.

Félix MAY est responsable départemental de l'Union générale des Israélites de France (UGIF) pour le Cher à Saint-Amand-Montrond : il aide de nombreux juifs persécutés à se cacher avant d'être arrêté par la milice et exécuté au mois de juin 1944.

L'aide apportée aux personnes persécutées concerne également d'autres catégories de victimes. Par exemple, les gendarmes **Nicolas DOMBALL** de Bonneville, en Haute-Savoie (fiche n° 4) et Maurice KELLER de Saint-Girons, en Ariège, préviennent les personnes requises pour le Service du travail obligatoire (STO) afin qu'ils puissent prendre la fuite.

Prévenir d'une éventuelle arrestation permet d'éviter une déportation quasi certaine pour les victimes des persécutions nazies ou collaborationnistes.

Pour les résistants, l'action est tout aussi dangereuse. Ainsi la sténographe-dactylographe, employée des services de la *Gestapo* de Mulhouse, **Christine MUSSLIN** (fiche n° 3), est en contact avec la Résistance ; elle transmet de nombreuses informations permettant d'éviter des arrestations. En Alsace annexée, où les conditions pour agir sont compliquées par une surveillance accrue, une action de résistance peut se limiter à passer oralement des messages. L'expression « *Schweigen oder Schirmeck* » (« Tais-toi sinon tu vas être envoyé au camp de Schirmeck ») l'illustre bien.

→ 2. Survivre

Pour de nombreux résistants, l'internement et ce qu'il implique (sévices psychologique et physique, torture), est toujours une épreuve ⁷. Certains décident de se suicider comme les résistants Louis KIEFFER (juin 1942, à Strasbourg) et Camille RUFF (juillet 1942, à Offenbourg). Si ce choix semble en totale contradiction avec la notion de « survie », il permet néanmoins de ne pas parler et ainsi d'éviter d'autres arrestations.

Dans le camp de sûreté de Schirmeck, les internés survivent grâce à leur haine du nazisme et leur volonté de parler français, comme l'indique le résistant René KLEINMANN ⁸. L'exemple du jeune **Pierre LUDAESCHER** (fiche n° 9) est particulièrement symbolique. Refusant de revenir à de « meilleurs sentiments vis-à-vis du national-socialisme » ⁹, il ne sera pas libéré.

Alors que les nazis cherchent par tous les moyens à déshumaniser les déportés, l'art est un autre moyen pour les détenus de faire acte de résistance et d'affirmer leur humanité. Avec des moyens dérisoires et malgré des conditions de détention difficiles, les portraits de Raymond et Lucien ROHMER en juillet-août 1942 (fiche n° 7) ou celui de Joseph REY sont particulièrement réussis ; ils permettent également de mettre des visages sur des numéros ¹⁰. La couronne d'épines réalisée par le menuisier François FEIG et offerte le 26 juillet 1943 à son camarade de déportation Auguste SCHALBER, témoigne d'une amitié sincère. Les membres de l'organisation Bareiss rédigent des poèmes et des chansons dans les prisons où ils sont incarcérés entre Kehl et Offenbourg ¹¹.

⁵ Voir par exemple l'exposition « Justes d'Alsace. Des lumières dans la nuit », cf : <https://www.culture-juive.fr/justes-dalsace-des-lumieres-dans-la-nuit/>

⁶ BURLA Audrey, « Un *Stolperstein* à la mémoire d'Alfred THIMMESCH, résistant assassiné en 1944 », in DNA, 25 avril 2023.

⁷ Pour se préparer à la torture, on recourt alors à des injonctions de type « il faut tenir 48 h. sans parler ».

⁸ BRASSART-GOERG Marie, « René Kleinmann – Schirmeck, un lieu saint de la résistance », in DNA, vendredi 14 avril 2000.

⁹ LUDAESCHER Yvonne, Riedisheim (Haut-Rhin), 1953, 4 pages manuscrites. « Lettre sur sa détention au camp de sûreté de Schirmeck ». Archives d'Alsace 98J

¹⁰ Les déportés n'étaient plus appelés par leur prénom mais par un numéro-matricule.

¹¹ HEITZ Robert, « A mort – Souvenirs », Strasbourg, Les Éditions de Minuit, 1946, 311 pages.

Les évasions font également partie des stratégies de survie. **Martin WINTERBERGER (fiche n° 12)**, accompagné de quatre autres détenus, parvient à s'évader du Struthof le 4 août 1942 ; Alice DAUL, de la prison de Ziegenhain (Allemagne) le 6 février 1945¹². Plusieurs tentatives d'évasions ont également eu lieu au camp de Schirmeck, avec des réussites (**Émile FRIAND** et Alphonse MARTIN le 6 juin 1944 par les égouts, **fiche n° 11**), quand d'autres sont repris et exécutés (Joseph Stoll et Eugène SCHEFFEL en septembre 1944).

On le voit, les stratégies pour résister à la déportation sont multiples et elles éclairent le contexte spécifique dans lesquelles elles sont mises en place. Si l'objectif des nazis est de rééduquer ou de faire disparaître, la survie s'incarne alors dans la nécessité de témoigner et de garder son humanité.

➔ 3. Rester humain

De nombreuses personnes s'engagent pour soulager les familles des déportés et ainsi entretenir un lien vital. **Charlotte RECEVEUR (fiche n° 14)**, employée dans l'administration du camp de Schirmeck, permet l'envoi de courrier clandestin. Le représentant **Joseph CLERC (fiche n° 15)** est chargé d'un service d'entraide au bénéfice des familles d'Alsaciens évadés ou arrêtés. Cette solidarité qui s'exprime hors de l'univers concentrationnaire contribue à l'amélioration d'un quotidien totalement dépourvu de normalité pour le déporté. Elle permet également de maintenir son moral, élément déterminant pour la suite de son parcours.

Face à la toute-puissance du Troisième Reich, de nombreux résistants alsaciens sont jugés par des tribunaux nazis, devant lesquels ils se défendent courageusement en gardant une certaine dignité. Les jeunes résistants Marcel WEINUM¹³ ou Alphonse ADAM, par exemple, ont recours à des arguments très forts et prennent toutes leurs responsabilités, WEINUM en assumant les charges requises contre ses camarades et ADAM en faisant appel au droit international. Ils restent dignes jusqu'au bout, comme en témoignent les dernières lettres écrites à leurs parents¹⁴. Ils peuvent être aidés par des avocats comme André MOSER, qui s'engage pour défendre les résistants devant les tribunaux et leur éviter ainsi des peines trop lourdes.

Rester humain, rester digne face aux conséquences de la déportation, c'est également vouloir témoigner d'une réalité que le monde d'après-guerre a du mal à comprendre. Différents témoignages écrits au lendemain de la guerre permettent de mettre en avant cette réalité. Un journaliste de Mulhouse, Émile ERHARD, ancien résistant dans le Lot-et-Garonne, publie en 1945 une brochure intitulée « *Un lieu d'épouvante ! Le Struthof tel que je l'ai vu !* » Ce témoignage, rédigé par un journaliste qui n'a pas été interné, est intéressant à double titre, tant par les détails qu'il donne sur le camp que par les erreurs manifestes qu'il contient, issues d'une mauvaise compréhension de la réalité concentrationnaire. Un ancien déporté alsacien, **Aimé SPITZ (fiche n° 17)**, publie quant à lui son témoignage en 1946 : « Struthof, bagne nazi en Alsace – Mémoires du déporté patriote » 4596 F. Il amène une vision beaucoup plus proche du vécu des déportés au quotidien. Écrit juste après la guerre, c'est un récit brut sans recul, sans analyse profonde mais toujours avec l'idée de rapporter des faits marquants et de témoigner de son passage dans le camp en tant que *Nacht und Nebel*, entre juillet 1943 et septembre 1944. Ces deux témoignages apportent des contributions complémentaires avec deux auteurs qui ont vécu la guerre d'une façon différente. Rester humain, c'est justement retrouver rapidement la capacité à exprimer ses sentiments, ses ressentis et ses expériences.



Le sujet du CNRD 2024 met donc en lumière des caractéristiques propres à l'Alsace annexée mais aussi des points communs avec le contexte national permettant ainsi de resituer l'histoire locale dans un environnement plus large. Le sujet « Résister à la Déportation » amène à traiter une multitude de comportements, d'attitudes et d'actions qui mettent en valeur le profond désir d'humanité des « résistants européens ».

¹² GENDRIN Étienne, « Têtes de Mule », La Boîte à Bulles, 2020, 160 pages.

¹³ Le collège de Brumath a pris la dénomination de Collège Marcel WEINUM à la rentrée 2023-2024.

¹⁴ Pour la dernière lettre de Marcel Weinum, une copie figure dans le fonds KLEINMANN, conservé aux Archives d'Alsace, site de Strasbourg (98 J).

Principaux fonds d'archives exploitables pour l'édition du concours

Les sources d'archives utilisées pour la sélection des documents de ce dossier documentaire proviennent des deux sites des Archives d'Alsace (Strasbourg et Colmar), des fonds et collections du Centre européen du résistant déporté (CERD) et du Mémorial d'Alsace Moselle.

Sont détaillées les sources qui ont été spécifiquement exploitées pour le présent portfolio ou qui pourraient faire l'objet d'études de cas directement liées au sujet. Pour autant, les chercheurs se penchant sur le thème « Résister à la Déportation en France et en Europe » gagneront à consulter également les fonds brièvement cités ci-après :

- > de la direction générale des services d'Alsace Lorraine, appelé « fonds Valot » (Archives d'Alsace, site de Strasbourg, **98 AL**);
- > des préfectures des Bas- et Haut-Rhin; des sous-préfectures;
- > *du Chef der Zivilverwaltung* (direction de l'administration civile, aux Archives d'Alsace, site de Strasbourg: **125 AL, 126 AL, 128 AL, 141 AL, 142 AL, 543 D, 1071 W**);
- > Ou encore les atlas, ouvrages législatifs etc. conservés en bibliothèque administrative.

➔ Service régional de police judiciaire / Strasbourg

150 AL Dossiers de recherches et d'enquêtes sur des criminels de guerre. **1940-1947**
Dossiers nominatifs.

➔ Office National des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC)

Service départemental (Bas-Rhin)

2073 W Seconde Guerre mondiale, droit du monde combattant à la reconnaissance. - Carte du combattant pour services effectués dans l'armée allemande et droits pour les générations spécifiques: dossiers individuels de ressortissants. Carte du combattant pour services effectués dans l'armée française (documents extraits des dossiers réglementairement éliminés): cartes du combattant, livrets militaires. **1945-2013**

Service départemental (Haut-Rhin)

433 W Fichiers nominatifs et dossiers individuels d'anciens combattants. **[Av. 1970]**

➔ Direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre (DIAC, Strasbourg)

2083 W Fichiers nominatifs et dossiers individuels :

- > Dossiers nominatifs d'Incorporés de Force (IF); de Déportés, Internés, Résistants et Politiques (DIRP) et MPF, PRO. France Bas-Rhin (FB); de Déportés, Internés, Résistants et Politiques (DIRP) et MPF, PRO. France Haut-Rhin (FH); dossiers Indemnisation des Personnes Contraintes au Travail (PCT); Dossiers Patriotes Résistants à l'Occupation (PRO). France Bas-Rhin (67); Dossiers Patriotes Résistants à l'Occupation (PRO). France Haut-Rhin (68); (...); Dossiers Évadés; Dossiers Morts Pour la France (MPF), Bas-Rhin (67); Dossiers Morts Pour la France (MPF), Haut-Rhin (68); Dossiers Indemnisation des Patriotes Résistants à l'Occupation.
- > Fiches de renseignements sur le comportement 39/45 et fiches concernant des condamnations suivies de dégradation; Fichiers de renseignements concernant des demandes de Déportés Politiques, sans dossiers; (...)

➔ Papiers privés et documents entrés par voie extraordinaire

Site de Strasbourg

- 72 J 1-6** Fonds de l'avocat FONLUPT-ESPÉRABER. - Procès Pierre MENDÈS-FRANCE, poursuivi par le Régime de Vichy. **1939-1947**
- 78 J 3292** Archives du cabinet d'architecture RISCH. - Pierre commémorative dans le jardin de la Résistance (Schiltigheim): Plans, dessins, s.d.; correspondance, factures, texte de la plaque. **1946**
- 94 J** Fonds Jean KEPPI (homme politique et homme de presse), traduit devant la Cour de Justice et condamné à l'indignité nationale après la Libération, mais aussitôt réhabilité pour services éminents rendus à la résistance à l'occupant. **1888-1967**

Consulter également le fond de l'abbé KEPPI, conservé à la Bibliothèque du Grand Séminaire, Strasbourg

- 95 J 57-52** Archives Adrien ZELLER, homme politique. - Anciens combattants, FFI, incorporés de force et RAD. **1974-1997**
- 97 J t** Fonds Robert ERNST, maire de Strasbourg (*Oberbürgermeister*) pendant l'annexion de l'Alsace par le *III^e Reich*. **1919-1944**
- 98 J** Papiers réunis par René KLEINMANN, résistant. - Documents de René KLEINMANN sur le fonctionnement du camp de Schirmeck (notamment des listes d'internés) et le fonctionnement de l'Amicale des anciens déportés politiques de Schirmeck-Struthof, dont enquêtes et recueils de témoignages. Concerne également des mouvements de résistance, comme la Main Noire et Marcel WEINUM. **1928-2002**
- 99 J** Archives Marcel CLAUSS. - Archives d'associations d'anciens combattants et victimes de guerre, nombreuses photographies et documents personnels de Marcel CLAUSS sur la Seconde Guerre mondiale. **1939-2000**
- 100 J** Pièces isolées d'archives d'origine privée ou publique entrées depuis 2000. **XV^e – XX^e s.**
- **100 J 247**, Papiers FRANKHAUSER, 1943-1963. **2000**
 - **100 J 286**, Témoignage de Léon RUBERT, Alsacien, sur son engagement dans l'armée française puis dans la Résistance en 1939-1945. **S.d. (1996)**
 - **100 J 325**, Papiers du chanoine René EPP. - Dossiers thématiques autour des activités de l'association GERAL-PRAF. **1987-2009**
 - **100 J 643-647**. Association des premiers résistants organisés d'Alsace et de Lorraine [ARAL]. **1941-1955**.
 - **100 J 762**, Papiers Lucien MULLER, de Sélestat. **1915-1982**
 - **100 J 766**, Seconde Guerre mondiale, documentation. - Ouvrage de Friedrich HEISS, *Bei uns in Deutschland*. (Berlin, 1941). « Histoire vécue de la résistance par les documents » (Éditions François Beauval, Six-Fours, s. d.): ensemble de quatre disques vinyles, 50 photographies noir et blanc et 60 fac-similés de journaux, affiches et tracts contre les Allemands. **1941, s. d**
 - **100 J 820**, Papiers Claude DAMM (1928-2013), adjoint délégué au maire de Reichshoffen (1971-1989). - Éléments de biographie et de carrière: notice manuscrite (ca 1999?). L'activité de la résistance dans le canton de Woerth durant les années 1940-1944: copie certifiée du mémoire d'Ernest GRUNDER, membre de la FFI du Bas-Rhin (ca 1944-1946?). Reichshoffen-ville durant l'annexion: copie certifiée conforme du rapport tapuscrit de Claude Fifel (21 mai 1945). Actes de résistance d'Alphonse BURCKERT, récipiendaire de la médaille militaire: copies de deux tapuscrits en allemand (s. d.) et en français (21 mai 1951), et d'un manuscrit (ca 1975). Souvenirs de captivité à Tambov de Paul PHILIPPS, 10 avril 1945-25 octobre 1945: copie de récit dactylographié (27 janvier 2010). **1945-2010, s. d.**
 - **100 J 897**, papiers Charlotte BIERSOHN, née RECEVEUR. **En cours de tr.**

- 140 J 99** Pièces isolées d'archives d'origine privée ou publique entrées en 1974. - Rapports et comptes rendus de personnes engagées dans la Résistance en Alsace, avec carte au 1/200000^e des internés, fusillés, victimes civiles du Bas-Rhin. **1940-1944**
- 153 J** Pièces isolées d'archives d'origine privée ou publique entrées en 1987.- Papiers Françoise LANGE, correspondante du comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale pour le Bas-Rhin . . **1624-1986**
- 162 J 67-69** Fonds du journaliste Alphonse IRJUD : papiers relatifs à la Résistance et à la Déportation.. **1939-1945**
- 176 J** Fonds de la Brigade Alsace-Lorraine. - Constitué par l'Amicale des anciens de la Brigade Alsace-Lorraine, le fonds de la Brigade Alsace-Lorraine comporte à la fois des documents antérieurs à la création de l'Amicale (Liste des engagés, carnets de bataille.) et des documents relatifs à son activité. Ces derniers forment la plus grande partie du fonds. À ce titre, on pourrait pratiquement qualifier le fonds de fonds de l'Amicale des anciens de la Brigade Alsace-Lorraine. On y trouve des documents administratifs, un fichier des membres, des coupures de presse, des ouvrages relatifs aux faits d'armes de la Brigade, les bulletins de l'Amicale ainsi que de nombreux témoignages recueillis sur différents supports (papier, photographies, CD audio, cassettes vidéo).. . . . **1944-2003**
- 186 J** Fonds de l'Union nationale de déportés, internés et familles de disparus (UNADIF), section du Bas-Rhin. **1949-1990**
- Ce fonds contient les fiches individuelles des membres, ainsi qu'une collection de cartes de membres.
- 197 J** Collection du dessinateur et auteur Tomi UNGERER, se rapportant aux instruments de propagande utilisés avant et durant la Première et Deuxième Guerres mondiales. **(ca 1870-2008)**
- 198 J** Fonds Paul REBSTOCK. - Documents sur le parcours personnel de résistant de Paul REBSTOCK et sur la Fédération des engagés volontaires alsaciens et lorrains aux armées françaises (section Bas-Rhin), publications du Comité français de Libération nationale, documentation sur la Seconde Guerre mondiale. **1925-1986**
- 203 J** Amicale des anciens de la Résistance combattante (ARC). **1942-2010**
- 204 J** Fonds des familles BECK, SCHUMACHER, BAAS-STAHN, HELD et FRESCH. **1922-2007**
- **204 J /VRAC 4.** Papiers Henri SCHUMACHER dit commandant Mangeon; papiers STAHL (complément de la « Brigade Alsace-Lorraine »). **1944-1945**
- 215 J** Archives de l'amicale des anciens de Tambov. **1943-2014**
- 216 J** Archives familiales DIETERLEN et familles alliées. **1724-2012**

Site de Colmar

- 40 J** Papiers et photographies du journaliste Charles HAENGGI
- 42 J** Fonds Marie-Joseph BOPP sur la Deuxième Guerre mondiale.
- 121 J** Archives du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale : papiers de la correspondante pour le Haut-Rhin, Mme Marthe CLAUSER **[1939]-1978**
- 74 Fi** Dessins et caricatures de Paul BLASY. **s.d. [années 1940]**
- 1069 J** Groupement mobile d'Alsace

À NOTER: une très grande partie des fonds entrés par voie extraordinaire à Colmar ont été déménagés sur le site des Archives de Strasbourg, en attendant le déménagement des Archives d'Alsace, site de Colmar, dans un nouveau bâtiment.

En
savoir +

La communicabilité des dossiers d'anciens documents est soumise à certaines règles :

- > 25 ans après la date du décès,
- > 50 ans à la clôture du dossier (délai de protection de la vie privée), si la date du décès n'est pas connue,
- > 120 ans à compter de la naissance si des mentions médicales sont portées dans le dossier.

ÉTAT FRANÇAIS

PRÉFECTURE RÉGIONALE DE LYON

INTENDANCE DE POLICE

Secrétariat Administratif

LYON, le 17 avril 1944

84265

n° 980 - SA/P.2

PRÉFET RÉGIONAL DE LYON

à Monsieur le Chef du Gouvernement
- Ministre de l'Intérieur -
- Secrétariat Général au Maintien de l'Ordre
- Direction Générale de la Police Nationale
- Direction du Personnel, du Budget et du
Contentieux de la Police -
- S/Direction du Personnel - 2ème Bureau - P.R.

V I C H Y

107.25 OBJET: Au sujet de Mr THIMMESCH Alfred.

REFFERENCE: Votre dépêche n° 2211 - Pol.2
du 7 avril 1944.

P.J. 1

Comme suite à votre dépêche visée en référence, j'ai l'honneur de vous rendre compte que, des renseignements recueillis auprès des Autorités Allemandes, il résulte que Mr THIMMESCH Alfred, secrétaire de police à VOIRON, s'est effectivement rendu coupable d'établissement de fausses cartes d'identité, au profit de sujets israélites.

En raison de la gravité de ces fautes, et conformément à vos instructions, j'ai prononcé la révocation de ce fonctionnaire.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, application de l'arrêté portant application de cette décision.

Pr le Préfet Régional
l'Intendant de Police,

Archives privées Thimmesch

Comme suite à votre dépêche visée en référence, j'ai l'honneur de vous rendre compte que, des renseignements recueillis auprès des Autorités Allemandes, il résulte que M. THIMMESCH Alfred, secrétaire de police à VOIRON, s'est effectivement rendu coupable d'établissement de fausses cartes d'identité, au profit de sujets israélites.

En raison de la gravité de ces fautes, et conformément à vos instructions, j'ai prononcé la révocation de ce fonctionnaire.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, application de l'arrêté portant application de cette décision.

Pr le Préfet Régional, l'Intendant de Police

1^{er} axe – Prévenir

1.1 - Protéger les personnes persécutées

1

➔ Alfred THIMMESCH, commissaire et faussaire

Le document: Lettre du Préfet à Monsieur le chef du gouvernement, ministre de l'Intérieur, au sujet d'Alfred THIMMESCH, Lyon le 17 avril 1944.

Archives privées Thimmesch



Contexte historique: Dans les six premiers mois de l'année 1944, la répression s'abat en France. La *SIPO-SD* est aidée par la Milice dont le responsable, Joseph DARNAND, vient d'être nommé secrétaire d'État à l'Intérieur dans le gouvernement de Vichy. Les miliciens participent activement à l'attaque des maquis dans les massifs alpins où ils servent de supplétifs à l'armée allemande. De nombreuses exactions sont commises et permettent d'illustrer cette violence inouïe envers les résistants. Les combats dans les Glières (mars), dans les Bauges (juin) ou dans le Vercors (juillet) sont particulièrement difficiles pour la Résistance qui subit de lourdes pertes. Ces opérations amènent une présence plus forte des soldats allemands et, alors que les résistants intensifient leur action en prévision d'un débarquement allié, ils sont particulièrement vulnérables. C'est également vrai dans la région lyonnaise où opère Klaus BARBIE, responsable de l'arrestation des 44 enfants d'Izieu le 6 avril 1944. La délation et les règlements de compte entraînent de nombreuses arrestations et des internements à la prison de Montluc, à Lyon, où les internés sont torturés et déportés. De véritables massacres sont commis par les autorités allemandes comme celui de Toussieu en Isère, le 12 juillet (28 hommes), ou Saint-Genis-Laval, le 20 août (120 hommes). Ces prisonniers sont considérés comme trop dangereux pour être évacués par une armée allemande en déroute et sont alors exécutés et non déportés comme ce sera le cas pour Alfred THIMMESCH.

Alfred THIMMESCH est né le 29 mai 1901 à Metz (Moselle). Il est commissaire de police à Strasbourg, Lyon puis Voiron (Isère). Il appartient aux Mouvements unis de la Résistance (MUR) - Noyautage des Administrations Publiques (NAP). Arrêté par les Allemands le 15 février 1944 à Voiron pour avoir établi de fausses cartes d'identité, il est interné à Grenoble, transféré au fort Montluc à Lyon puis au camp de Compiègne. Alfred THIMMESCH est déporté le 6 avril 1944 au camp de concentration de Mauthausen (Autriche) puis affecté au *Kommando* de Melk. Il meurt en déportation le 8 juillet 1944. Le 25 janvier 2009, l'institut Yad Vashem lui décerne à titre posthume le titre de Juste parmi les Nations.

Analyse et portée du document: Ce document est une lettre du Préfet au chef du gouvernement, ministre de l'Intérieur, au sujet d'Alfred THIMMESCH, écrite à Lyon le 17 avril 1944. Elle a pour but de faire connaître les raisons de son arrestation, « **établissement de fausses cartes d'identité au profit de sujets israélites** », et de sa révocation pour le même motif. En effet, en qualité de secrétaire de police de Voiron, Alfred THIMMESCH est un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, ministère qui depuis le 1^{er} janvier 1944 est dirigé par le collaborationniste Joseph DARNAND. Cette lettre permet de comprendre les relations entre autorités nazies et police française. La lettre date du 17 avril 1944 alors que l'intéressé est arrêté depuis le 15 février 1944. Il aura donc fallu près de deux mois pour apprendre les raisons de son arrestation. De plus, cette information a pour origine une dépêche datant du 7 avril 1944 provenant du gouvernement de Vichy. Alfred THIMMESCH, après avoir été interné à la prison de Montluc puis à Compiègne, est déporté le 6 avril au camp de concentration de Mauthausen (Autriche). Il est ainsi révoqué de sa fonction alors qu'il se trouve dans le train. Ce manque de communication entre autorités nazies et police française montre bien le degré de méfiance des premières envers l'institution policière française. C'est en effet au sein de celle-ci qu'Alfred THIMMESCH a développé son activité clandestine bénéficiant d'une couverture idéale. De nombreux policiers sont ainsi entrés en résistance notamment dans les réseaux des Forces françaises combattantes (FFC) comme Ajax dont beaucoup de membres travaillent sur l'ensemble du territoire, principalement dans le renseignement.

En savoir +

- Archives d'Alsace, site de Strasbourg, 2083 W 1892 et dossier Combattant volontaire de la Résistance (CVR)
- Dossier Yad Vashem – Paris / Dossier n°11 511 (<https://yadvashem-france.org/dossier/nom/11511/>, consulté le 19/12/2023)
- Archives privées de la famille Thimmesch
- BURLA Audrey, « Un *Stolperstein* à la mémoire d'Alfred THIMMESCH, résistant assassiné en 1944 », in DNA, 25 avril 2023.

Par téléphone, le 8 février 2004 (après le 10.01.04)

A 18h30, Madame Colette Borach, surnom La Goutte à Colmar, m'a fait la déclaration suivante :

« Ma fille Henri Haessler (à ce moment-là encore gendarme à Solignac et en relation avec les Tréanton), avait financé de nuit (en 1948) vers l'Est du massif une jeune femme juive, avec sa bible, qu'elle devait de nuit de chez elle faire échapper à une rafle de la Gestapo, laquelle devait avoir le lendemain matin. Comme il intervenait au début de la nuit, cette fille avait dû franchir les barreaux à la porte de son appartement pour la péroraison et la péroraison. Elle habitait entre Solignac et Le Tigeon, sur la route principale. Cette jeune femme et son enfant quittaient le lieu précipitamment et furent de nuit par la route de la Gestapo. - Cette fille, arrivée finalement à Strasbourg et engagée volontaire dans le 101^{er} RI en 1948-49 avait fait la même tellement improvisée vers Paris (M. Borach que cela-ci la crainte de perdre sa petite fille rapidement possible afin d'éviter des problèmes ultérieurs.

Je (François B.) me souviens avoir aussi voyagé en train vers le lieu de Solignac à Solignac en présence de M. l'abbé Robert Bengel, et de l'abbé de l'Ecole alsacienne. Je suis dans le même Compagnon que moi, et accompagnant deux jeunes garçons qui s'échappaient avec lui pour le cacher à Solignac et le montraient pour le service de la Gestapo. Je suis qu'il en savait plus et un de ces jours, j'en ai employé à l'époque à la Direction juive de Strasbourg dirigée par M. Metz et le Docteur Gaston Lévy, qui donna le tant de Claude Fumessier.

En présence de M. l'abbé Bengel, dans le train, j'avais été frappé par la conviction que de l'abbé qui continuait évidemment le gouvernement de Téhé qui lui faisait pas avoir fait savoir le fait. J'avais même l'abbé très courageux, très important et j'espère que en public. »

P.S. Colette Borach a 80 ans Henri Haessler (à ce moment-là encore gendarme à Solignac et en relation avec les Tréanton) a 80 ans aussi. Madame Colette Borach habite à Strassbourg, La Goutte à Colmar. Certificat rédigé et daté comme ci-dessus par Madame Colette BORACH, Gdte BORACH à Colmar le 15.11.04

Témoignage de Colette BORACH.
Source: Comité français pour Yad Vashem
Dossier n°10 030 - 2004

Attestation de François BECK.
Source: Comité français pour Yad Vashem
Dossier n° 9 786 - 2002

En savoir +

- Archives d'Alsace, site de Strasbourg, Papiers François Beck, 204 J / VRAC 3, dossier 34 (Yad Vashem); 204 J / VRAC 1, dossier 12 (Robert BENGEL)
- Consulter le dossier de presse comprenant des articles de journaux relatant la cérémonie de reconnaissance de Juste parmi les Nations: <https://yadvashem-france.org/dossier/nom/10030/>
- Lire l'article relatant la pose de la plaque rendant hommage au gendarme Honoré HAESSLER pour ses actions dans la commune de Solignac: <https://www.lalsace.fr/haut-rhin/2012/01/08/honore-haessler-en-lettres-d-or>
- Visionner le reportage de France 3: Les « Justes » alsaciens, entre histoire et mémoire dans lequel on trouvera notamment un témoignage de Claude ACH en faveur d'Honoré HAESSLER (18 juillet 2007): <https://fresques.ina.fr/panorama-grand-est/fiche-media/GRDEST00025/les-justes-alsaciens-entre-histoire-et-memoire.html>
- Consulter le site judaisme.sdv.fr/perso/philosem/bengel/bio.htm pour lire une biographie très détaillée des actions de résistance de Robert BENGEL

FRANÇOIS BECK - 105 rue de l'angle à STRASBOURG

au COMITE FRANCAIS POUR YAD VASHEM
3 Rue Le Tasse - Paris, 75116

OBJET: Dossier Solignac 1940 - 1944

STRASBOURG.

Je soussigné François BECK 105 rue de l'angle à Strasbourg né le 20 AOÛT 1924 à Dambach-la-Ville, ancien élève de l'École Normale d'Instituteurs d'ORSENAI REPLIÉE à SOLIGNAC Atteste par la présente que Robert BENGEL Assesseur de l'Établissement, a été l'animateur d'un groupe très actif à Solignac pour la protection des réfugiés juifs. J'ai été témoin, avec mon épouse Geneviève Brujeud, native de Solignac, du placement par ses soins de plusieurs enfants isolés et de familles juives dans des familles de Solignac qu'il a su persuader de rendre ce service et dont voici la liste non exhaustive :

Robert BENGEL EST décédé. Sa sœur Mme COSTELLA, est domiciliée 94, rue de TOURAINE, 67150 à MOULINS - LES-METZ.
sa nièce Madame Costella, habite à Saverne
15, rue BRECHMANN CHATHIAN

Je soussigné certifie sur l'honneur la véracité de cette déclaration

STRASBOURG, 12 Novembre 2001
François BECK

1^{er} axe – Prévenir

1.1 - Protéger les personnes persécutées

2

→ Le gendarme et l'abbé : 2 Alsaciens sauvent des familles juives à Solignac

Les documents : Le premier document est un témoignage de Colette BORACH établissant la nature et les circonstances du sauvetage d'une famille juive par Honoré HAESSLER, gendarme à Solignac. Le second document est une attestation de François BECK établissant les nombreux sauvetages d'enfants juifs isolés et de familles juives par Robert BENGEL, aumônier de l'École Normale Catholique Publique d'Obernai repliée à Solignac.
Dossier n°10 030 - 2004 et n° 9 786 - 2002 du Comité français pour Yad Vashem

Contexte historique : Le Limousin est une importante terre d'accueil des évacués et des expulsés¹⁵ Alsaciens entre 1939 et 1940, tout particulièrement la partie rurale de la Haute-Vienne où se trouve Solignac, petite commune de 1 000 habitants située à 10 km au sud de Limoges. Comme le village du Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire), mais à un degré moindre, 87 adultes et enfants juifs ont été accueillis et sauvés grâce à la solidarité villageoise et à l'engagement tout particulier d'hommes et de femmes qui ont pris la responsabilité d'organiser ces sauvetages. Parmi eux, deux Alsaciens qui ont d'abord lutté contre le gouvernement de Vichy et sa milice puis, à partir de novembre 1942 où l'ensemble du pays est occupé, contre la Gestapo et le durcissement de la politique répressive à l'égard des Juifs.

Honoré HAESSLER, natif de Marckolsheim, est affecté à la Brigade de gendarmerie de Solignac en mai 1941¹⁷. Il y reste jusqu'à sa retraite en novembre 1943. Aussi, profitant de son poste, il exploite les informations communiquées par la Gestapo pour faire prévenir ou aller lui-même avertir des familles juives de Solignac et des alentours, le soir tombé, sur son vélo, des rafles à venir en leur fournissant renseignements et faux papiers pour organiser leur fuite.

Robert BENGEL natif de Seltz (Bas-Rhin), est nommé aumônier de l'École Normale Catholique Publique d'Obernai en 1936. En novembre 1939, il accompagne le convoi des élèves de l'école alors repliée à Solignac. Sur place, il s'engage très tôt dans la Résistance (Mouvement Combat) et devient l'animateur d'un groupe très actif qui organise l'accueil, la protection et le sauvetage de réfugiés juifs - familles entières mais aussi enfants isolés en se mettant à la disposition de l'O.S.E. de Limoges (Œuvre de Secours aux Enfants) - auxquels il apportera secours, logements et papiers officiels.

Analyse et portée des documents : Le premier document est un document manuscrit rédigé au stylo à bille noir, sur une feuille blanche par le fils d'Honoré, Pierre HAESSLER. Il s'agit de la transcription d'un échange téléphonique qu'il a eu avec Colette BORACH, le 8 février 2001. Par son récit, elle apporte la preuve que son père a sauvé une jeune femme juive et son enfant en 1943. Ce témoignage est d'autant plus intéressant que Colette BORACH a été elle-même sauvée, avec sa famille, par Honoré HAESSLER. De plus, comme jeune employée de la Pouponnière de Limoges, elle a également assisté à des sauvetages d'enfants juifs isolés par l'abbé BENGEL.

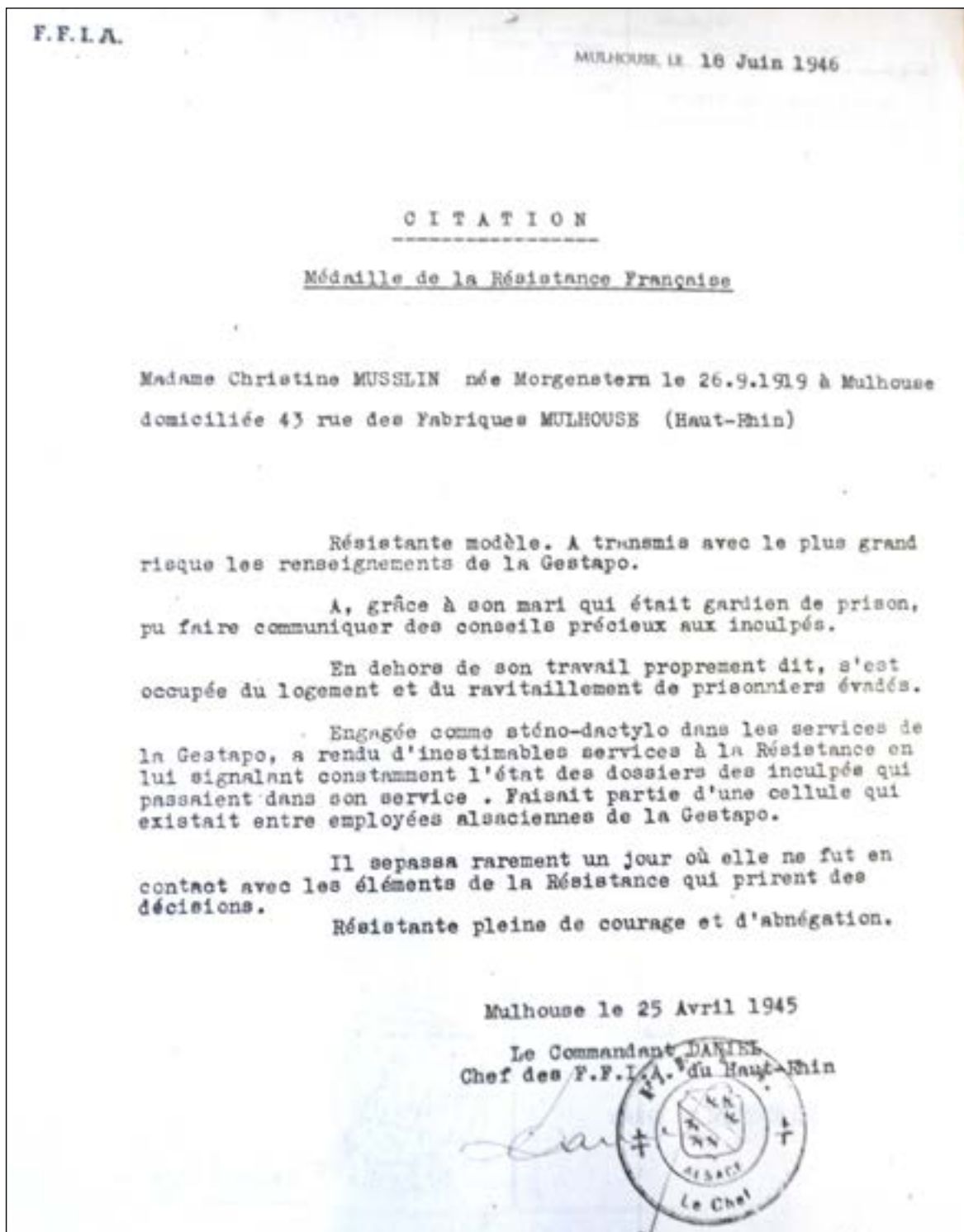
Le second document est un document dactylographié sur papier blanc par François BECK, le 12 novembre 2001. Il s'agit d'une attestation apportant la preuve que Robert BENGEL, qui a été son professeur, a sauvé des enfants juifs isolés et des familles juives durant son ministère entre 1940 et 1944. L'intérêt historique de croiser les documents qui composent les deux dossiers constitués pour le comité français de Yad Vashem¹⁸ est de montrer l'organisation méthodique mise en œuvre pour sauver des vies humaines sur ces territoires. L'intérêt mémoriel est de mettre au grand jour des actions humaines courageuses et généreuses, et de faire sortir de l'ombre des héros méconnus qui, œuvrant dans la clandestinité, n'ont laissé que peu de traces alors même qu'ils ont incarné le « meilleur de l'humanité ». C'est d'autant plus nécessaire qu'à ce jour, aucun de ces deux hommes n'est reconnu comme résistant.

¹⁵ Parmi les personnes jugées « indésirables » par les nazis, et qui seront expulsées de juin à octobre, se trouvent principalement les Juifs, le territoire du Reich étant judenrein. La population juive alsacienne est alors estimée à 25 000 individus. Les deux tiers sont évacués, 4 000 partent par leurs propres moyens et 3 000 sont expulsés.

¹⁶ En effet, sur les 410 000 Alsaciens évacués ou expulsés, 67 000 Alsaciens originaires du Bas-Rhin ont vécu en Haute-Vienne, Limoges ayant été exclue de la zone d'accueil en raison du risque de bombardement. On dit aujourd'hui « qu'une petite Alsace a éclos en terre limousine. »

¹⁷ C'est pour retrouver son épouse, réfugiée d'Alsace, et son fils, Pierre, élève de l'École Normale d'Obernai repliée à l'abbaye de Solignac, qu'il demande et obtient sa mutation dans la commune.

¹⁸ Yad Vashem a été fondé en 1953 pour perpétuer le souvenir des victimes juives de la Shoah. Il s'est vu confier la tâche de commémorer, documenter, rechercher et enseigner la Shoah. Parmi ses missions : perpétuer la mémoire des six millions de Juifs assassinés par les nazis et leurs supplétifs, celle des communautés juives détruites, ou des combattants des ghettos et des mouvements de résistance. Mais aussi, depuis 1963, rendre hommage aux Justes parmi les Nations, ces non-Juifs qui ont risqué leur vie pour sauver des Juifs durant la Shoah et qui, une fois reconnus, reçoivent une médaille, un diplôme d'honneur et leurs noms sont inscrits sur le Mont du souvenir à Jérusalem.



Archives d'Alsace, site de Colmar, 433 W 64

En savoir +

- Archives d'Alsace, site de Colmar, 433 W 34 (Alphonse MUSSLIN) et 64 (Christine MUSSLIN née t)
- Archives d'Alsace, site de Strasbourg, 150 AL 20, dossier n° 2103 - Gestapo de Mulhouse, Témoignage de MUSSLIN (née MORGENSTERN) Christine concernant l'affaire de Ballersdorf (février 1943).
- Archives privées de la famille KEIDEL
- Témoignage de Christine MUSSLIN (née MORGENSTERN) du jeudi 17 novembre 2005, complété par un appel téléphonique daté du 14 janvier 2006.
- VALDER Jean-Marie, « Une résistante à l'honneur – Christine-Juliette MUSSLIN », in L'Alsace, jeudi 27 septembre 2001

1^{er} axe – Prévenir

1.1 – Protéger les personnes persécutées

3

➔ Christine MUSSLIN, une taupe à la Gestapo de Mulhouse

Le document : Citation de Christine MUSSLIN (née MORGENSTERN) lors de la remise de la médaille de la Résistance française, en 1946.

Archives d'Alsace, site de Colmar, 433 W 64, dossier n°3 330

Contexte historique : Durant l'annexion de l'Alsace Moselle au III^e Reich, une importante structure de sécurité est mise en place sur tout le territoire pour s'assurer de la germanisation et de la nazification de la société. L'implantation du *Sipo-SD*¹⁹ Alsace est préparée avant la déclaration de guerre du 3 septembre 1939. Un *Einsatzgruppe*, groupe de réserve III, est constitué afin d'être envoyé sur le sol alsacien. Après l'entrée des troupes allemandes à Strasbourg, l'*Einsatzgruppe III* s'installe dans la ville. Il est constitué à partir d'un détachement spécial comprenant du personnel du *Sicherheitsdienst* (SD), de la *Kriminalpolizei*, la *Kripo* ou police criminelle et de la *Geheime Staatspolizei*, la *Gestapo* ou police secrète d'État. Tout d'abord installé rue de Lassing à Strasbourg, l'*Einsatzgruppe III* reçoit très rapidement des renforts venus de toute l'Allemagne et prend alors la dénomination d'*Einsatzkommando III*. Dès juillet 1940, l'*Einsatzkommando III* (KdS III/1) est opérationnel à Strasbourg ; le KdS III/2 est basé à Mulhouse pour le Haut-Rhin²⁰. Afin d'accompagner ce développement administratif, les autorités nazies cherchent à recruter des sténodactylographes.

Née en 1919 à Mulhouse, Christine MORGENSTERN a fait des études de commerce. En août 1940, elle est engagée à l'hôpital du Hasenrain en qualité d'aide-soignante. À la demande d'un résistant, elle postule ensuite à un poste de secrétaire à la *Gestapo* de Mulhouse en janvier 1942. Elle y rencontre d'autres femmes engagées dans la Résistance comme Jacqueline Goutte et Marguerite RITTER (épouse HELM).

La Résistance est alors particulièrement malmenée par les autorités nazies, qui parviennent à détruire toutes les grandes structures qui ont pu se développer en 1941-1942, comme les filières d'évasion et les réseaux de renseignement. Seul le réseau Martial parvient à maintenir une activité clandestine durant les années 1943-1944, grâce notamment à ces agents infiltrés qui lui procurent des renseignements sur les personnes arrêtées mais également celles suspectées.

Parfaitement bilingue, Christine MORGENSTERN parvient à jouer le rôle d'interprète et à transmettre des informations à la Résistance via le chauffeur de la *Gestapo*, qui assure le relais avec le réseau. Elle signale constamment l'état des dossiers des inculpés qui passent dans son service. Par ailleurs, elle bénéficie également de la complicité d'un gardien de prison, Alphonse MUSSLIN, qu'elle épouse en 1943. En septembre 1944, la *Gestapo* commence à avoir des doutes et ouvre une enquête. Néanmoins, Christine MUSSLIN n'est pas inquiétée jusqu'à la libération de Mulhouse, le 21 novembre 1944. Christine MUSSLIN est titulaire de nombreuses décorations et décède le 25 mai 2007 à Mulhouse.

Analyse et portée du document : Ce document est une citation de Christine MUSSLIN lors de la remise de la médaille de la Résistance en 1946. Il permet de comprendre que Christine MORGENSTERN s'est mariée avec Alphonse MUSSLIN, ancien gardien de la prison de Mulhouse (il occupe ces fonctions quand il s'engage dans la Résistance), qu'elle a rencontré lors de ses activités clandestines en 1943.

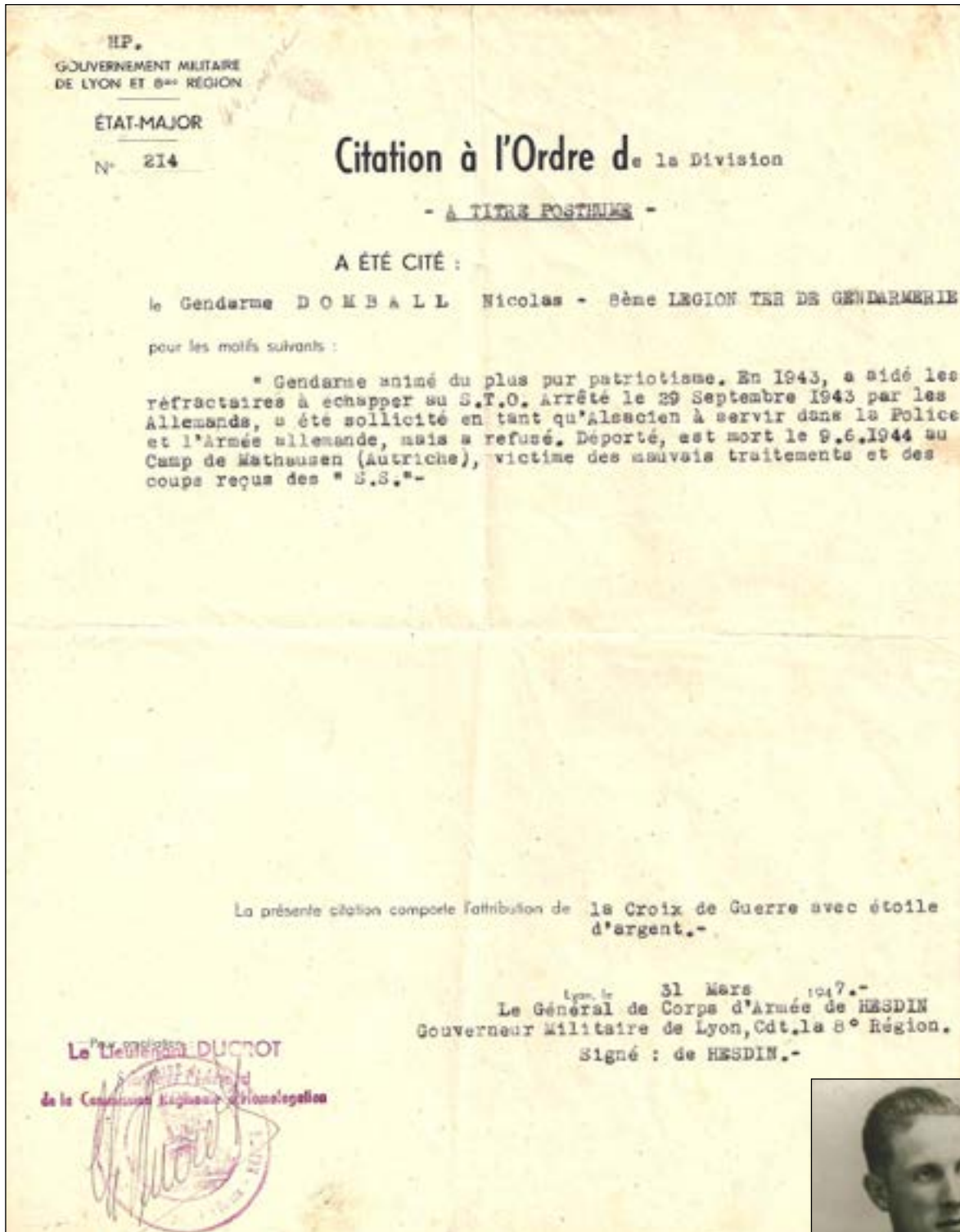
Le document met également en évidence toutes les actions entreprises par l'ancienne sténodactylo de la *Gestapo* au service de la Résistance. Elle transmet des informations aux inculpés mais également à la Résistance sur l'état des dossiers. Elle agit également en dehors de sa fonction, avec son mari, en s'occupant du logement et du ravitaillement des fugitifs. Elle fait partie d'une cellule avec d'autres employées alsaciennes comme Jacqueline GOUTTE et Marguerite RITTER.

Des Alsaciennes et des Alsaciens utilisent leur proximité avec les autorités nazies pour rendre d'inestimables services à la Résistance : des policiers comme Éric EDENWALD et Frédéric HUNSINGER ou l'employé au bureau de Recensement, Alphonse Hurth, aident à la confection de faux papiers pour aider les fugitifs dans leur fuite. L'industriel Jean-Paul LACOUR transmet des renseignements dans les Vosges grâce à des facilités pour traverser la frontière ; Marcel KOPP, dessinateur industriel dans les établissements *Junkers Werke* à Strasbourg-Meinau, vole des plans. Les exemples foisonnent. Dans une société annexée de fait par les autorités nazies, ces personnes ont ainsi joué un double jeu dangereux au service de la Résistance.

Ce type de document permet de resituer ces actions fortement empreintes de discrétion et de secret et met en lumière un contournement particulièrement audacieux de la germanisation et de la nazification.

¹⁹ *SIPO – SD : Sicherheitspolizei - Sicherheitsdienst* ou police de sécurité et service de sûreté rassemblent toutes les forces de police au sein du III^e Reich dont la *Gestapo*.

²⁰ Voir la fiche « *Le Befehlshaber der Sicherheitspolizei und des Sicherheitsdienstes BdS Alsace (1940-1942)* » dans le dévédérom de l'AERIA (2016) pour comprendre l'implantation des services de sécurité nazis en Alsace annexée.



Archives privées de la famille Domball-Babe



En savoir +

- Archives d'Alsace, site de Strasbourg, 2083 W 2004, dossier n°14 211
- Service historique de la défense (SHD) 16 P 188464
- S. St, « L'honneur d'un gendarme – Une caserne de gendarmerie de Haute-Savoie porte le nom du Mulhousien Nicolas DOMBALL, victime des nazis », in L'Alsace, 30 juillet 1997.

1^{er} axe – Prévenir

1.1 – Protéger les personnes persécutées



➔ Nicolas DOMBALL, gendarme, alsacien, résistant et réfractaire à l'incorporation de force

Document : Citation à l'ordre de la division à titre posthume du gendarme Nicolas DOMBALL de la 8^e légion de gendarmerie, Lyon, le 31 mars 1947.

« Gendarme animé du plus pur patriotisme. En 1943, a aidé les réfractaires à échapper au STO. Arrêté le 29 septembre 1943 par les Allemands, a été sollicité en tant qu'Alsacien à servir dans la Police et l'Armée allemande, mais a refusé. Déporté, est mort le 9 juin 1944 au camp de Mauthausen (Autriche), victime des mauvais traitements et des coups reçus par des SS. » Cette citation comporte l'attribution de la croix de guerre 1939-1945 avec étoile d'argent.

Archives privées Domball - Babe

Contexte historique : Le parcours de Nicolas DOMBALL (1912-1944) est tout à fait symbolique de la situation spécifique de l'Alsace durant la Seconde Guerre mondiale. Né à Mulhouse, il s'engage comme volontaire dans la marine nationale; il combat dans la Marine durant la campagne de 1939-1940 et se retrouve à Mers-El-Kébir le 3 juillet 1940, lorsque la flotte anglaise bombarde les navires français.

Démobilisé le 18 juillet 1940, il ne rentre pas en Alsace annexée; il est nommé élève gendarme le 17 décembre 1941 et rejoint l'école de Romans-sur-Isère (Drôme) le 5 janvier 1942. Par la suite, il s'installe provisoirement avec sa famille à Annecy alors qu'il est nommé surveillant de prison à Bonneville.

En novembre 1942, la zone non occupée est envahie et la Haute-Savoie est désormais zone d'occupation italienne.

De nombreux persécutés se ruent alors vers les Alpes pensant avoir trouvé un refuge²¹. Le 16 février 1943, l'État français de Vichy instaure le Service du Travail Obligatoire (STO) contraignant les jeunes hommes à se rendre en Allemagne pour y travailler dans les usines de guerre. Ils sont nombreux à refuser et à trouver refuge dans les montagnes alpines. Nicolas DOMBALL est en première ligne face à cet afflux massif de réfractaires qu'il aide à se soustraire à l'appel²². En septembre 1943, l'armée allemande prend la place des Italiens qui signent un armistice avec les Alliés²³. Le 29, la Gestapo pénètre dans les locaux de la gendarmerie de Bonneville et exige tous les papiers d'identité des gendarmes travaillant sur place. Après contrôle, tous sont rendus sauf ceux de Nicolas DOMBALL, qui est arrêté. Interné à Cluses, les Allemands lui proposent alors de s'engager volontairement dans la police allemande ou dans la *Wehrmacht*²⁴. En raison de son refus, il est transféré à Lyon puis à Compiègne avant d'être déporté le 22 mars 1944 au camp de concentration de Mauthausen (Autriche) où il décède le 9 juin 1944.

Analyse et portée du document : Cette citation à l'ordre de la division datant de 1947 permet de resituer l'action de Nicolas DOMBALL. Son origine alsacienne et son engagement dans la gendarmerie l'exposent à la répression des Allemands. En effet, il est très probable qu'il n'ait pas été arrêté pour son action dans la Résistance même si le doute subsiste. Cette invitation à rejoindre la *Wehrmacht* s'inscrit dans une vaste campagne d'incorporation visant tous les Alsaciens se trouvant dans l'ancienne zone occupée. De par sa formation militaire, il a en effet le profil type pour intégrer très rapidement une unité combattante. Ce document de reconnaissance a donc pour but de montrer le double engagement du gendarme Nicolas DOMBALL, un engagement clandestin en faveur des personnes persécutées par le STO mais également un engagement officiel en refusant d'intégrer l'armée et/ou la police allemande. Il est intéressant de noter cette deuxième possibilité car toutes les forces de police en Allemagne nazie étaient sous la coupe des SS et de Heinrich HIMMLER. Ainsi rejoindre la police, c'est revêtir l'uniforme SS à ne pas confondre avec la *Waffen* SS, véritable unité militaire engagée sur le front. Le refus est de plus très courageux puisqu'il est certain que les Allemands ont dû tenter de le convaincre en insistant sur le devenir de sa famille. Ce document est ainsi le point de départ d'une reconnaissance plus large. Le 25 juin 1949, devant la caserne de gendarmerie de Bonneville, Roland DOMBALL se voit remettre la médaille militaire et la croix de guerre 1939-1945 avec palmes décernées à titre posthume à son père. Une plaque à sa mémoire est apposée sur les bâtiments de la Gendarmerie alors qu'une promotion porte son nom. Enfin, le vendredi 4 juillet 1997, la caserne de gendarmerie de Bonneville est rebaptisée caserne Gendarme-Domball. En zone occupée, de nombreux Alsaciens s'engagent ainsi doublement et subissent une pression terrible de la part de l'occupant. Utilisant leur connaissance de l'allemand, ils occupent souvent des postes stratégiques dans l'administration, la police et la gendarmerie, venant en aide à de nombreux persécutés tout en étant doublement exposés à la répression des autorités nazies.

À NOTER : Le cas DOMBALL pourrait aussi s'intégrer dans le deuxième axe (survivre), volet « toujours fidèle »

²¹ DEREYMEZ Jean-William, « Le refuge et le piège : les Juifs dans les Alpes (1938-1945) », L'Harmattan, 2008, 396 pages.

²² Il aurait soustrait 43 personnes du STO (Service du travail obligatoire), institué le 16 février 1943.

²³ MUSSOLINI est destitué le 25 juillet 1943 et l'armistice est rendu public le 8 septembre prenant par surprise l'armée italienne.

²⁴ L'incorporation de force des Alsaciens a débuté le 25 août 1942 avec l'appel des classes 1920 à 1923. Nicolas DOMBALL est né en 1912.

LA BOURGOGNE RÉPUBLICAINE

DIRECTEUR
JEAN RIVREY

QUOTIDIEN
10 CENTIMES
N° 2

Abonnement
VOTRE TIRAGE
EN
PAGE 3
Publierie Fernand
et SAISONNÉE
à 1000000
Paris de Bourges 1939

REDICTION - ADMINISTRATION : 23, AVENUE JANNINOT D'ON - TEL. 103-10-81, ADM. 20-81, ADR. TEL. 1031 - BOURGOGNE-DIJON - CH. BOIT - DÉPÔT LÉGISL. PUBLICITÉ - AGENCE HAVAS - TEL. 10-10

LE SÉNAT DE DANTZIG MENACE LA POLOGNE

de faire l'Anschluss avec la Prusse Orientale

La réalisation de cette menace serait un pas décisif vers l'incorporation de Dantzig au Reich

PROCHAINE DEMARCHE POLONAISE A DANTZIG

Le Sénat à Varsovie a décidé de voter le 3 août un projet de loi relatif à la situation de la ville libre de Dantzig. Ce projet prévoit notamment l'envoi d'une commission internationale pour constater l'état de la ville et les conditions de son administration. La Pologne s'attend à ce que le Reich réagisse par une démarche analogue à Dantzig.

MENACE DE SOULÈVEMENT EN AUTRICHE?

DES CAMERONS, DES TANKS ET DES AUTOS BLINDÉES ONT ÉTÉ PLACÉS PAR LES AUTORITÉS ALLEMANDES EN DES POINTS STRATÉGIQUES QUI DOMINENT LA VILLE



LES POURPARLERS ANDRÉO-FRANCO SOVIÉTIQUES

L'accord sera fait quand sera réglée la question de l'agression indirecte

LA MISSION française va partir POUR LONDRES

LES DEUX MISSIONS
L'EMBAQUERONT SAMEDI
POUR MOSCOW
SUR UN NAVIRE MARCHAND

La mission française pour Londres va partir samedi sur un navire marchand. Elle sera accompagnée par une mission soviétique. Les deux missions ont pour but de régler la question de l'agression indirecte.

LES NÉGOCIATIONS DE TOKIO

L'Angleterre menace...

de prendre des sanctions économiques
si l'agitation anti-britannique ne cesse
pas au Japon

L'ACCIDENT DE L'AVION ROME-LIMA



RENFORCEMENT DUBLOCUS A TIEN-TSIN

LES BATTERIES (MOROSE)
DANS LE RAFFAÏLLEMENT
DE LA COMMISSION
NATIONALE TENENT LITTE
SALEMENT A AFFAIRES LA
POPULATION

L'ENFER de DACHAU

DE TORTURES DANS UN CAMP DE CONCENTRATION ALLEMAND

L'Allemagne nazie a créé dans ce camp concentrationnaire un enfer de tortures. Les prisonniers y sont soumis à de cruels traitements.

L'ENFER de DACHAU

DE TORTURES DANS UN CAMP DE CONCENTRATION ALLEMAND

L'Allemagne nazie a créé dans ce camp concentrationnaire un enfer de tortures. Les prisonniers y sont soumis à de cruels traitements.

LA SITUATION ECONOMIQUE DU REICH

La situation économique du Reich est préoccupante. Les ressources sont limitées et les dépenses augmentent.

LÉGIION D'HONNEUR



L'actrice Colette Marlay
qui figure
dans la dernière promotion
de la Légion d'honneur

LÉGIION D'HONNEUR



L'actrice Colette Marlay
qui figure
dans la dernière promotion
de la Légion d'honneur

LA SITUATION ECONOMIQUE DU REICH

La situation économique du Reich est préoccupante. Les ressources sont limitées et les dépenses augmentent.

LA SITUATION ECONOMIQUE DU REICH

La situation économique du Reich est préoccupante. Les ressources sont limitées et les dépenses augmentent.

1^{er} axe – Prévenir

1.2 - Dénoncer l'existence des camps

5

➔ Eugène MARLOT, homme de presse, lanceur d'alerte

Document : Une du quotidien *La Bourgogne Républicaine* du vendredi 4 août 1939.

Bibliothèque municipale de Dijon, collection « Bourgogne Républicaine ».

Accessible sur Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2935142m>

(page consultée le 18/12/2023)

Contexte historique :

Eugène MARLOT est né dans un milieu paysan socialiste. Les difficultés rencontrées dans son métier d'exploitant agricole l'incitent à s'impliquer dans le syndicalisme agricole en tant que secrétaire au milieu des années 1920. À la suite de la crise de 1929, il change de profession et devient gérant d'une librairie. À ce moment-là, le socialiste Jean BOUHET lui propose de s'engager à ses côtés pour mener une campagne politique en vue des élections législatives de 1932, puis lors des élections de 1936 au cours desquelles Jean BOUHET est élu député.

Eugène MARLOT, pour sa part, accède au poste d'adjoint de sa commune, Corgoloin, en 1935. En 1936, à la suite de l'élection de Jean Bouhey comme député, les deux hommes décident de créer le journal socialiste *La Bourgogne Républicaine*, afin de partager leurs idées. Cette initiative témoigne de leur engagement politique et de leur volonté de promouvoir les valeurs socialistes à travers leur région. Ce journal atteint les 13 000 abonnés en 1937. Il sera interdit sous l'occupation en raison de son orientation politique.

Analyse de document : Le 4 août 1939, le journal *La Bourgogne Républicaine* publie le premier article d'une série intitulée L'enfer de Dachau. Cet article relate le témoignage d'un juif autrichien qui a réussi à s'enfuir du camp de Dachau.

Lorsque son pays est annexé par l'Allemagne en 1938, cet Autrichien a confiance dans l'État de droit de l'autrichien et ne souhaite pas fuir. Cependant, après quelque temps, il subit des persécutions dues aux lois de Nuremberg en vigueur depuis 1935 en Allemagne. Il est déporté à Dachau dont il réussit à s'échapper. Il apporte un témoignage important sur les conditions de vie à l'intérieur des camps et sur l'organisation du système concentrationnaire nazi. Cet article offre un aperçu important des événements de l'époque et met en avant la nécessité de documenter et de partager ces témoignages contemporains pour sensibiliser le public à ces persécutions.

Propositions d'exploitation pédagogique : Cet article permet aux élèves d'explorer la situation politique de la France d'avant-guerre et la perception du régime nazi depuis le territoire français. Il met en avant l'importance de la presse à cette époque, l'un des rares moyens d'information sur la situation dans d'autres pays.

Face au danger de la montée des extrêmes en France et en Europe, un quotidien prend donc position pour partager une connaissance détaillée de l'outil répressif nazi, grâce au témoignage d'un Autrichien de Vienne « intellectuel non aryen » (cette terminologie nazie suggère qu'il est juif).

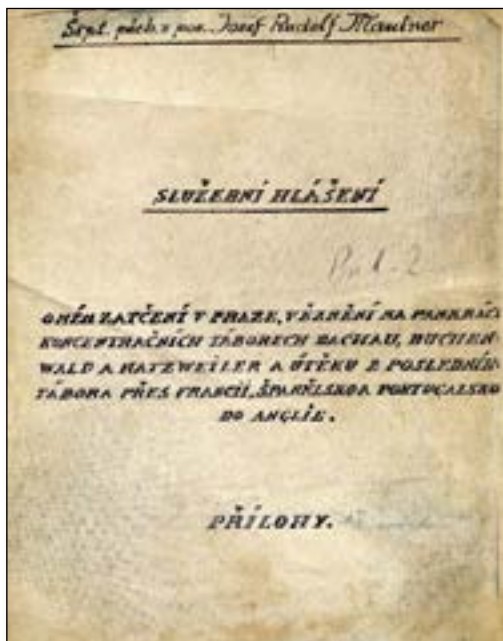
La Bourgogne Républicaine a un rôle précoce de « lanceur d'alerte » quant à la déportation, avant même l'entrée en guerre de la France contre l'Allemagne.



Photographie d'Eugène MARLOT prise fin 1945.
Source : collection privée de la famille MARLOT

En savoir +

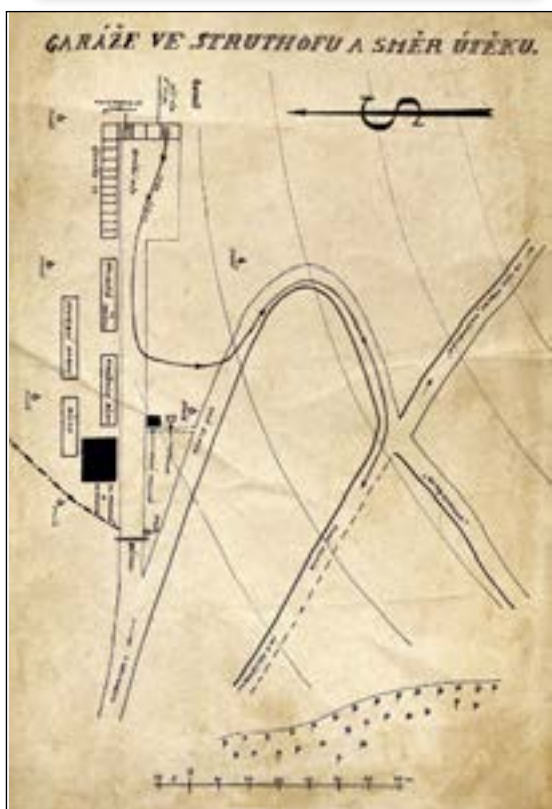
- Malette pédagogique, « L'engagement d'une vie », Eugène MARLOT, disponible au CERD.
- Eugène MARLOT, Matricule 6149 « Sac d'os au KL Natzweiler-Struthof », Margest Famille MARLOT, 2019.
- Archives Arolsen-ITS



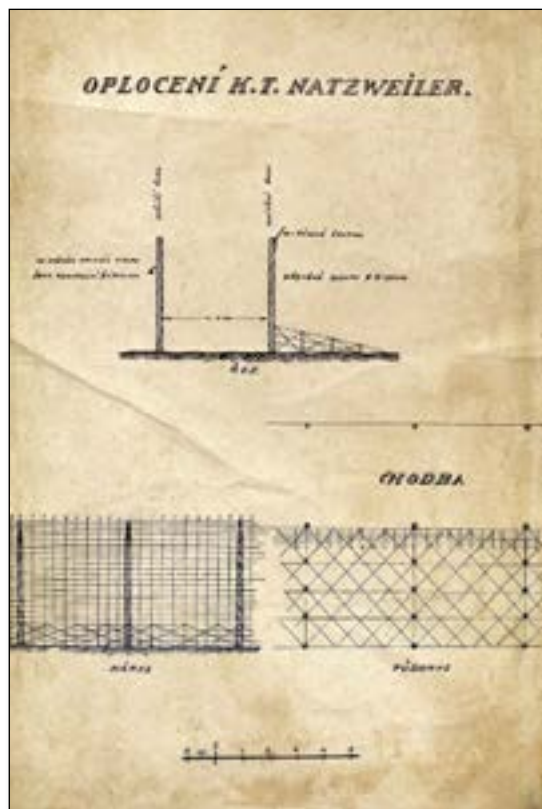
Traduction
Capitaine Joseph Rudolf MAUTNER.

Témoignage.

Il a été arrêté à Prague, emprisonné dans les camps de concentration de Dachau, Buchenwald et Natzweiler, et s'est évadé de ce dernier en passant par la France, l'Espagne, le Portugal et l'Angleterre.



Le garage du Struthof et la direction de l'évasion



Clôture du camp de Natzweiler



Joseph MAUTNER en tant qu'officier du 6^e régiment de dragons, en 1919.

Photo provenant de la succession de Joseph MAUTNER-BRIXI, en possession de la famille.

Joseph MAUTNER s'engage dans l'armée en 1918 et entre à l'académie militaire de cavalerie, puis sert dans l'armée blindée. Il effectue des stages dans l'armée française. La qualité de son travail, lui vaut d'être décoré des insignes d'officier des Palmes Académiques par la France. Lors de l'agression nazie en 1939, il sert au ministère de la défense nationale à Prague. Mis en retraite, il est considéré comme un élément suspect au regard de son attachement pour la France. Il est arrêté par la Gestapo le 1^{er} septembre 1939 à Prague. De confession protestante mais ayant un père juif, il est déporté à Dachau le 9 septembre 1939 puis le 26 septembre à Buchenwald. Sa conduite lui vaut une nomination à un poste de *kapo* qu'il refuse. Il est immédiatement affecté à la carrière du camp où il est martyrisé. Le 14 mars 1942, il est transféré à Natzweiler où il reçoit le matricule 728. Il s'évade du camp et gagne l'Angleterre.

➔ Josef MAUTNER, évadé du camp du Struthof, auteur d'un rapport détaillé pour les alliés (1943)

Le document : Rapport effectué par Josef MAUTNER extrait de l'ouvrage de Josef MAUTNER-BRIXI « Évasion du camp de concentration de Natzweiler », p. 138-176, fac-similés de la page de garde et deux plans, 1943.

Contexte historique : Arrivé au *KL-Natzweiler* en mars 1942, l'officier tchèque Joseph MAUTNER entre rapidement dans un groupe de résistance dont il devient le conseiller technique et militaire. Le plan initial est de monter une rébellion générale des détenus des camps de Natzweiler et de Schirmeck, avec l'aide de résistants de la vallée. Le projet est abandonné face au renforcement de la sécurité du camp par les SS.

Karl HAAS (Autrichien), un détenu travaillant au garage des SS à proximité de l'auberge, organise une évasion par voiture. De son côté, MAUTNER, aidé de Joseph CICHOSZ (Polonais), agrandit une carte de l'Europe pendant que HAAS prépare une voiture et que Martin WINTERBERGER (Alsacien) et Alfons CHRISTMANN (Allemand) volent des tenues de SS et coupent les câbles téléphoniques. Ils s'évadent en voiture le 4 août 1942. Ils abandonnent le véhicule avant la frontière avec la France occupée.

Alfons CHRISTMANN s'enfuit par peur et se fait arrêter lors d'un contrôle. Il est ramené au camp, interrogé puis pendu publiquement. Les quatre autres se séparent à Lons-le-Saulnier, ils rejoignent l'Afrique du Nord ou l'Angleterre. Joseph MAUTNER, une fois arrivé à Londres, est chargé de la rédaction d'un rapport sur les camps de concentration à partir de ses souvenirs, cette demande provient du président de la République de Tchécoslovaquie.

Analyse de document : Le rapport effectué par Josef MAUTNER est accompagné de documents permettant d'étayer les informations délivrées. Ces plans dessinés à l'échelle et légendés, donnent une fiabilité à son rapport. Sur le premier plan, il dessine le camp provisoire avec la position des miradors, des baraquements. Ceux-ci peuvent être utiles pour l'armée tchèque en cas de possible attaque du camp. Josef MAUTNER donne des éléments clés pour comprendre la sécurité du camp. Sur le deuxième plan, il délivre aussi des informations sur la sureté. En effet, nous pouvons voir des plans de la double enceinte de barbelés ainsi que le chemin de ronde qui la compose.

Le document complet contient : une page de garde, une carte de la région indiquant la situation de la carrière, un plan du camp de concentration et du commando du Struthof, un plan à l'échelle de la clôture barbelée présentant différentes coupes, un plan de situation représentant l'emplacement de la carrière, du camp de concentration et du commando du Struthof, un plan de la carrière et un plan du garage du commando du Struthof représentant la direction de l'évasion.

Propositions d'exploitation pédagogique : Ces pièces jointes permettent de visualiser de manière concrète toutes les informations apportées par Josef MAUTNER. Ils constituent une preuve de la véracité de son témoignage. En tant que militaire, Joseph MAUTNER apporte son expertise dans l'objectif d'obtenir une réaction de la part des Alliés à Londres et de prévenir la déportation. Ce document démontre que les Alliés avaient connaissance des camps et de ce qu'il s'y passait. C'est un élément essentiel pour la prise de conscience de la dangerosité des camps avant leur libération.

En savoir +

- fiche n° 12, consacrée à l'évasion de Martin WINTERBERGER
- BÉNÉ Charles, « Du Struthof à la France libre », Raon l'Étape, Fedzer S.A., 1968.

Portrait de Raymond ROHMER



Archives privées Rohmer

Portrait de Lucien ROHMER



Archives privées ROHMER

En savoir +

- Archives d'Alsace, site de Strasbourg, 2083 W 2124 ;
- Archives d'Alsace, site de Colmar, 433 W 2 ;
- Service historique de la Défense, 16 P 517822.
- Lire le courrier du commandant BUCK à la Gestapo de Strasbourg en date du 6 août 1942 qui transfère à la prison de Berlin les 3 ROHMER (Copie conservée aux Archives d'Alsace, site de Strasbourg, fonds KLEINMANN, 98 J).
- Écouter les témoignages de Raymond ROHMER portant sur les activités clandestines de la famille (16'07), leur arrestation et leur déportation (30'24) in DVD AERIA sur La Résistance des Alsaciens.

→ Le dessin pour vaincre la mort au camp de Schirmeck

Les documents : Dessins « anonymes » de Raymond ROHMER, daté du 27 juillet 1942, et de son oncle, Lucien ROHMER, daté du 2 août 1942, réalisés à l'intérieur du camp de sûreté de Schirmeck-La Broque.

Archives privées Rohmer

Contexte historique : Il est nécessaire de bien distinguer le camp de sûreté de Schirmeck-La Broque²⁵ du camp de concentration de Natzweiler. À l'origine, ce sont les autorités françaises qui ont fait construire six baraques en bois pour faciliter l'évacuation planifiée des réfugiés bas-rhinois au tout début du conflit. Un « centre de recueil » qui plaît aux autorités nazies qui, dès le début de l'annexion de fait de l'Alsace le 25 juin 1940, cherchent un lieu rapidement opérationnel, un peu à l'écart et bien desservi pour y implanter un camp dans la perspective des expulsions à venir. C'est pourquoi les travaux d'aménagement commencent dès juillet 1940²⁶, alors que le camp ouvre officiellement le 2 août, avec à sa tête le commandant Karl BUCK, une brute qui inspire la terreur aux détenus. Si la mission première est de servir de lieu de rassemblement et de transit pour expulser les « indésirables »²⁷, puis pour déporter les « détenus non amendables », faisant de lui l'antichambre du KZ Natzweiler, la fonction principale du camp, fabriqué de toutes pièces par le *Gauleiter* WAGNER²⁸ afin de disposer d'un outil singulier adapté à la réussite de son projet, est de servir à la rééducation politique forcée et brutale des Alsaciens récalcitrants à la germanisation et à la nazification. Un camp inclassable et unique en son genre et dont la singularité est toujours plus grande lorsqu'on prend en considération son évolution. En revanche, il existe bien un élément permanent pour les internés de l'été 1940 à avril 1945²⁹ : les conditions de vie étaient analogues à un véritable camp de concentration.

Analyse et portée du document : Deux dessins au fusain montrent deux détenus de profil, vêtus d'une tenue sur laquelle deux numéros matricule³⁰ sont inscrits. Ces deux dessins ne sont pas anonymes dans la mesure où figure un nom au bas de celui de Raymond ROHMER. Un dénommé MERTZ ou HERTZ, qui pourrait être la signature d'un HERTZOG. Les recherches dans le fonds des détenus enregistrés au camp ne permettent pas à ce jour de retrouver son auteur³¹. Et, si des MERTZ ou des HERTZOG ont bien été internés, ils n'étaient pas présents à l'été 1942. Raymond, Lucien (son oncle) et sa mère Anna, d'origine belge, sont internés au camp de Schirmeck du 22 avril 1942 au 6 août 1942, date à laquelle le commandant BUCK écrit une lettre à la *Gestapo* de Strasbourg pour lever la détention de sécurité des ROHMER afin de les transférer à la prison de Berlin. Il semblerait donc que jugés dangereux à cause de leurs activités de résistants - ravitaillement de prisonniers de guerre puis constitution d'une véritable filière de passeurs à Mulhouse – le commandant BUCK n'ait pas cherché à les rééduquer. Les ROHMER ont-ils su qu'ils allaient être transférés prochainement ? Nous ne pouvons y répondre avec certitude. En revanche, et c'est là tout l'intérêt du document, les deux portraits ont été réalisés quelques jours avant leur transfert. Est-ce une demande des ROHMER qui cherchent à garder un peu d'espoir avant de partir vers l'inconnu ? La volonté de vivre, de survivre en laissant une trace de leur existence ? Ou est-ce avant tout un geste de survie du dessinateur, un acte de résistance spirituelle ? Les deux peut-être. Toujours est-il que dessiner est non seulement un moyen de survivre mais également la seule manière pour le détenu de conserver le contrôle de son mental ainsi que toute sa dignité. Dans un monde où les hommes ont perdu tout pouvoir de décision, le dessinateur, lui, reste le maître de son œuvre. Chaque dessin constitue à la fois une arme contre la machine de déshumanisation nazie et un moyen de recouvrer sa liberté. Par le portrait, tout particulièrement, l'artiste immortalise ses camarades et les sort de l'anonymat dans lequel les avait plongés l'univers concentrationnaire. C'est de fait une victoire sur la mort.

²⁵ La dénomination du camp communément retenue est *Sicherungslager von Schirmeck-Vorbruck*.

²⁶ Ce qui explique qu'il était déjà en fonction le 15 juillet 1940 pour accueillir les premiers juifs expulsés.

²⁷ Personnes dont les autorités nazies pensaient qu'elles ne pourraient pas devenir de « vrais Allemands », puis de vrais nazis comme les juifs, les tziganes et les bohémiens, les « personnes de race étrangère » (Nord-Africains ou Asiatiques), les anciens brigadistes non allemands de la guerre d'Espagne, les « criminels professionnels » (récidivistes), les « éléments sociaux » (mendiants, vagabonds...), les Alsaciens ouvertement opposés au *Reich* et enfin les francophiles.

²⁸ Robert WAGNER est chef de l'administration civile (CdZ), chef du parti nazi et *Reichstatthalter* (ou gouverneur) du pays de Bade, depuis 1933, qui deviendra le *Gau Oberrhein* après son regroupement avec l'Alsace. Des territoires sur lesquels il exercera un pouvoir quasi total.

²⁹ Date à laquelle le camp de Schirmeck, transféré à Gaggenau dans le Pays de Bade, à 120 km au nord-est, a été libéré.

³⁰ Sachant que le 2e chiffre correspond au numéro de la baraque, ce dernier n'est pas sans poser de question puisque le 13 correspond à la baraque des femmes. Est-ce son jeune âge (16 ans) qui expliquerait qu'il ait été enregistré dans la même baraque que sa mère ?

³¹ Nous savons toutefois que les fonds sont incomplets.

sur l'air de " Viens au bal de l'amour "

Voici le printemps, finissons en
 Hitler veut tenter sa chance
 Mais les flots bleus sont tous joyeux
 Gaïement ils chantent leur romance:
 Viens mon petit fridolin
 Si tu veux prendre un bain
 Les poissons de la Manche apaiseront leur faim
 Les Anglais te donneront
 Des leçons de natation
 Ce sera plus facile au son du canon
 T'en fais pas il y a de la place pour tout le monde
 Tu sais bien que la mer est profonde.
 Quand viendront les beaux jours
 Vas y donc faire un tour
 Les flots t'engloutiront pour toujours.
 11° Mais de partir pour l'Angleterre
 C'est un projet peu facile
 Car les Anglais maintenant sont prêts
 Ils vous attendent dans leurs îles.
 Viens mon petit fridolin
 Si tu veux prendre un bain
 Les poissons de la Manche apaiseront leur faim
 Essaie donc de passer par Dunkerque ou Calais
 Le retour se fera plus vite que l'aller
 Maintenant que la victoire est proche
 On sera débarrassés de ces sales boches
 Quand viendront les beaux jours
 On verra le retour
 Le retour des Français pour toujours.

Aimons et admirons le chancelier Hitler
 L'éternelle Angleterre est indigne de vivre
 Maudissons écrasons le peuple d'Outre-Mer
 Le nazi sur la terre sera seul à survivre
 Soyons donc le soutien du Führer allemand
 De ces navigateurs dont la race est maudite
 A eux seuls appartient le juste châtimeut
 La palme du vainqueur répond au vrai mérite.

➔ « Maintenant que la victoire est proche, on sera débarrassés de ces sales boches... » (sic): infiltrer un chant patriotique dans l'enceinte du camp de Schirmeck

Le document : Copie tapuscrite d'une chanson composée par Henriette SCANDELLA (épouse GUIDAT) lorsqu'elle était en prison à Colmar puis chantée au camp de Schirmeck-La Broque. Elle aurait appris cette chanson à plusieurs autres internées. Le dernier paragraphe doit se lire à la verticale, sur deux colonnes.

Collection Mémorial Alsace Moselle, fonds GUIDAT

Contexte : Henriette SCANDELLA est arrêtée par les Allemands avec sa mère Yvonne et sa sœur Jacqueline le 6 mai 1942. Elles sont internées à Colmar puis transférées au camp de Schirmeck du 5 au 30 juin 1942. Henriette aurait donné un coup de pied à un Allemand qui brûlait des livres. Son grand frère Henri (né en 1920) s'est évadé d'Alsace grâce à leur sœur Antoinette pour rejoindre ensuite la Résistance. Quant à cette dernière, elle s'engage dans l'aide à l'évasion en accompagnant les candidats sur les dix kilomètres qui séparent Orbey de la frontière entre l'Alsace annexée et la France occupée. Engagée en particulier auprès des restaurateurs GAUDEL, Antoinette fait passer 49 personnes entre mars 1941 et juin 1942. Arrêtée par les Allemands le 10 juin 1942 dans le cadre d'une vaste rafle, elle est internée à Colmar et jugée avec les sept autres membres de la filière d'évasion devant le *Sondergericht* (tribunal spécial) le 19 février 1943. Condamnée à une peine de trois ans de prison, elle est transférée à la maison centrale de Haguenau, puis le 23 août 1943 à Waldheim (Allemagne) d'où elle rentre en mai 1945. Ainsi, les membres de la famille SCANDELLA, italiens d'origine, naturalisés français, se montrent particulièrement patriotes. Dans le jugement d'Antoinette du 19 février 1943, il est mentionné qu'elle ne parle que le français alors que la langue allemande est devenue obligatoire depuis 1940.

Analyse : Cette chanson a été composée sur l'air de « Viens au bal de l'amour », sûrement en référence à la chanson de Tino ROSSI, « Au bal de l'amour », sortie en 1938. Les paroles ont été profondément modifiées et permettent d'appréhender l'esprit qui anime Henriette SCANDELLA à l'époque. Est-ce elle qui a trouvé les paroles ou les a-t-elle entendues pour les reprendre ensuite ? Dans une famille très patriote et engagée, Henriette est très bien informée de l'évolution de la guerre malgré l'interdiction d'écouter les radios étrangères en Alsace annexée de fait par les nazis. La chanson tourne en dérision l'armée allemande qui ne peut pas envahir l'Angleterre car la Manche est un obstacle bien trop important à franchir. Les soldats allemands sont traités de « fridolins », terme très utilisé à l'époque. La bataille d'Angleterre en août-septembre 1940 a déjà montré les limites de l'aviation allemande à conquérir la suprématie dans le ciel. Henriette sait très bien que la flotte anglaise, la meilleure du monde à l'époque, la Royal Navy, ne permettra pas aux Allemands de passer. « Maintenant que la victoire est proche » est toutefois bien optimiste et montre bien que cet état d'esprit règne chez les opposants au nazisme. En effet, en juin 1942, les armées allemandes se lancent dans une nouvelle campagne dans le sud de la Russie pour conquérir le pétrole du Caucase et sont à l'initiative sur d'autres fronts, comme en Afrique du Nord. Il est difficile alors d'envisager encore une victoire même si les Anglais tiennent bon. Les paroles ajoutées en dessous continuent sur le même ton en glorifiant les Britanniques et en dénigrant le « Führer allemand dont la race est maudite ». L'idéologie nazie, objet d'une propagande intense en Alsace annexée, est ainsi évoquée. En revanche, il est intéressant de noter que pas un mot n'est porté à l'attention de l'armée rouge qui combat pourtant les Allemands avec acharnement lors de l'été 1942. Est-ce la trahison du pacte germano-soviétique d'août 1939 qui n'est pas digérée ou une défiance naturelle à l'encontre de l'idéologie communiste ? Ces paroles révèlent en tout cas un esprit combattant et optimiste, symbole d'une opposition au nazisme de la part de jeunes hommes et femmes, qui se retrouvent dans la bravoure et le courage des Britanniques et glorifient leur résistance.

Ce document et ses informations ont été donnés au Mémorial par Henriette GUIDAT au moment de la conception de l'exposition sur le camp de Schirmeck-La Broque. Nous ne disposons pas de source primaire concernant son internement à Schirmeck.

En savoir +

- Archives d'Alsace, site de Colmar, 433 W 46
- Archives d'Alsace, site de Strasbourg, 2083 W 2085 et 167 AL 18
- SHD Vincennes / GR 16 P 538516
- > ESCHBACH Paul, « Les passeurs ou les chemins de la liberté », in L'Alsace du vendredi 4 décembre 1964.

³² SHD Vincennes, Henri SCANDELLA née le 15 août 1920 / GR 16 P 538515.

³³ Sa mère Yvonne travaille également dans une auberge à Orbey.

³⁴ Archives d'Alsace, 167 AL 18, procès du 19 février 1943 à Colmar.

des Costumiers de Schirmeck Bruch à Strasbourg

Je soussignée, Yvonne Ludaescher, née Callonas, née le 30 Janvier 1895 à Nancy, mais élevée par mes grands parents à Marckolsheim Bas Rhin demeurant à Reichshaus, 36, rue des Filles nouvelle et confirmée par la présente mes deux dépositions que j'ai faites au Criminal Militaire de Metz le 15 Janvier 1953 et celui du Cherche Fidi le 9 Juillet 1953.

Je précise les faits: Mon fils unique Pierre né le 11 Janvier 1925 à Mulhouse fut arrêté à Mulhouse le 28 Novembre 1941 pour avoir arraché avec plusieurs femmes gens de son âge des drapeaux à croix gammée et des affiches de propagande. Incarcéré par la Gestapo à la Prison de Mulhouse avec plusieurs de ses camarades, j'ai su cinq jours plus tard par une tierce personne que qu'il avait été conservateur du matériel et que les objets arrachés se trouvaient dans un réduit de notre cave. Alors, pour soustraire les pièces à conviction à la Gestapo, et surtout pour sauver mon enfant d'une mort certaine (son père engagé volontaire de 1914 & prisonnier des allemands se trouvant alors en France libre) j'ai brûlé 30 drapeaux nazis de 6 mètres & 120 affiches - ce qui m'a valu ma propre arrestation par la Gestapo le 10 Décembre 1941.

Interrogée à la Gestapo de Mulhouse j'ai dit me rien savoir des agissements de mon fils, effectivement j'ignorais tout avant son arrestation, et n'avais jamais vu les drapeaux & affiches sechées. Contre les menaces de me faire avouer si on ne parvenait pas au résultat voulu et finalement la Gestapo en l'occurrence Lankner m'a dit ceci: "En tout cas le jeune Pierre nous le flagellerons, nous le flagellerons jusqu'au sang jusqu'à ce qu'il nous rende les drapeaux".

→ Pierre LUDAESCHER, interné à 17 ans, il refuse de prêter allégeance au national-socialisme

Le document : Extrait du témoignage d'Yvonne LUDAESCHER, la mère de Pierre, elle-même internée au camp de Schirmeck du 16 décembre 1941 au 20 mai 1942 ; elle y renouvelle et confirme ses deux dépositions faites au Tribunal Militaire de Metz, le 15 janvier 1953, et du Cherche-Midi, le 9 juillet 1953.

Archives d'Alsace, site de Strasbourg, archives René Kleinmann, 98 J/VRAC 35.

Contexte historique : 1941 est une année funeste pour les jeunes résistants alsaciens que les autorités nazies prennent très au sérieux depuis l'attentat à la grenade contre la voiture du *Gauleiter* WAGNER³⁵, le 8 mai. Ainsi, à Strasbourg, le réseau de la Main Noire de Marcel WEINUM et de la Feuille de Lierre, étroitement liés, tombent respectivement le 20 mai et le 18 juillet. À Mulhouse, l'organisation clandestine appelée les « Masques bleus » par les Allemands est démantelée à son tour au mois de novembre. Tous les membres du groupe, dont son fondateur Pierre LUDAESCHER, sont arrêtés le 28 novembre par la *Gestapo* pour arrachage de drapeaux nazis et d'affiches de propagande et conduits à la prison de Mulhouse. C'est ensuite au tour des parents d'être arrêtés et incarcérés. Au total, plus d'une trentaine de personnes, après des interrogatoires musclés, sont finalement internées au camp de sûreté de Schirmeck le 16 décembre 1941. Un hiver très rigoureux, des mauvais traitements, des travaux éreintants - comme ceux de la construction de la salle des fêtes à l'arrière du camp - le manque d'hygiène et de nourriture affectent rapidement la santé de celles et ceux que le régime cherche à tout prix à germaniser et à nazifier.

Analyse et portée du document : Écrit au stylo à bille sur du papier à petits carreaux, ce texte³⁶ d'une mère qui retrace le parcours de son fils, de son arrestation le 28 novembre 1941 à sa mort sur son lit d'hôpital le 25 décembre 1942, à la veille de ses 18 ans, est bouleversant. Aussi, dans ce témoignage, Yvonne LUDAESCHER renouvelle et confirme les deux dépositions déjà faites pour crimes de guerre devant les tribunaux militaires de Metz et du Cherche-Midi en 1953.

Au-delà du drame d'une mère qui fait preuve d'une grande dignité, ce témoignage met en évidence le courage et la force morale d'un jeune homme de 17 ans qui tient tête au commandant du camp, Karl BUCK, connu pour être particulièrement violent et sadique³⁷. Pierre LUDAESCHER résiste aux violences physiques et psychologiques jusqu'à refuser de prêter allégeance au national-socialisme. Ainsi, il refuse de trahir son idéal et sa patrie, la France. Un geste héroïque qui le condamnera.

L'intérêt second de ce document est ce qu'il permet de découvrir sur les conditions de vie d'un camp de sûreté qui cherche avant tout à briser l'humain pour pouvoir réussir à le reprogrammer idéologiquement et in fine, en faire un membre de plein droit de la *Volksgemeinschaft*³⁸. Dans le cas présent, et devant l'échec de la tentative, le cynisme des autorités consiste à libérer un jeune garçon mourant pour éviter d'accroître la comptabilité mortuaire du camp. Une pratique habituelle, pour ne pas dire courante³⁹.

En savoir +

- Lire l'ensemble du témoignage avec les passages sur l'état de santé de Pierre LUDAESCHER au sortir de sa détention afin de montrer la violence des traitements affligés au camp ; violence certainement aggravée par son refus de prêter allégeance au régime, aux Archives d'Alsace, site de Strasbourg, 98 J / VRAC 35 (fonds KLEINMANN) ;
- Archives d'Alsace, site de Strasbourg, 2083 W 2072 et 2 171
- Archives d'Alsace, site de Colmar, 433 W 13

³⁵ Depuis 1933, Robert WAGNER est chef de l'administration civile (CdZ), chef du parti nazi et *Reichstatthalter* (ou gouverneur) du pays de Bade, qui deviendra le *Gau Oberrhein* après son regroupement avec l'Alsace. Des territoires sur lesquels il exercera un pouvoir quasi-total.

³⁶ Nous pouvons raisonnablement le dater de décembre 1953 qui correspond au mois au cours duquel l'association des anciens du camp de Schirmeck et du Struthof a lancé un appel à témoignage dans les journaux locaux.

³⁷ Pour comprendre la singularité du camp de sûreté de Schirmeck-La Broque, vous pouvez vous reporter à la notice n° de la page.

³⁸ « Communauté du peuple » désignant une entité biologiquement fermée à laquelle les Alsaciens sont censés appartenir.

³⁹ En effet, au regard de la liste des internés décédés au cours de leur internement, ou peu après - liste dressée par Éric LE NORMAND - et qui compte 113 noms, au moins 11 autres personnes ont subi le même sort, comme Marthe HALLER qui, libérée le 28 mars 1944 décède le lendemain à l'Hôpital de Mulhouse des suites des mauvais traitements subis au camp.

2037 5

10ème Légion.
Compagnie du Bas-Rhin.
Section de Saverne.

Etat-Major X^e Région Militaire

Arrivé le: 20 JUIN 1945

Classement: 26254

GENDARMERIE NATIONALE.

5372

21 JUIN 1945

Ce jour d'hui, quatorze juin mil neuf cent quarante cinq à seize heures

Brigade de Schirmeck.

N° 121 du 14 Juin 1945

=====
PROCÈS-VERBAL
RENSEIGNEMENTS
sur l'assassinat
par les allemands des
nommés MALAISE
Paul et BERNARD
Auguste.
=====
1° Expédition.

Nous soussignés : M A H E (Yves)
et : GIROLD (Alfred)

généralistes à la résidence de Schirmeck, départe-
ment du Bas-Rhin, revêtus de notre uniforme et
conformément aux ordres de nos chefs, en visite
dans la commune de La Broque, agissant en vertu
de l'ordonnance du 28 Août 1944 et de celle du
14 Octobre de la même année, relatives à la re-
cherche et à l'identification des criminels de
guerre, nous nous sommes livrés à une enquête
au cours de laquelle nous avons reçu les dépo-
sitions suivantes:

Monsieur VIOLET, Paul, 40 ans, pareur, demeu-
rant à La Broque, hameau de Vipucelle, déclare:

" Le 7 mars 1944, vers 19 heures 45', je reve-
nais de Fréconrupt et me rendais à mon domici-
le à Vipucelle, lorsque me trouvant à mi-chemin
j'ai remarqué deux formes noires étendues à
terre. Je me suis avancé et à ma grande surprise
j'ai constaté qu'il s'agissait de deux hommes
dont un était mort et l'autre agonisant. Les
corps de ces deux hommes étaient couverts de
blessures et les vêtements étaient en lambeaux
à la suite des attaques effectuées contre ces
hommes par les chiens policiers allemands. L'un
de ces hommes que je n'ai pas reconnu en raison
de la nuit avait le ventre ouvert et agonisait.
Alors que je regardais ces deux malheureux, un
policier allemand qui était dissimulé derrière
un arbre s'est avancé vers moi et m'a dit "Sui-
vez-votre chemin".

En présence du chien menaçant de cet homme, je
suis parti en direction de Vipucelle. Arrivé
chez moi, je racontais ce que j'avais vu à ma
femme et nous avons regardé par la fenêtre jus-
qu'à 23 heures 30'. A cette heure là, est arrivée
une camionnette avec 5 ou 6 policiers et une
luge. Ces policiers sont partis avec la luge
chercher les corps des fusillés et sont redes-
cendus environ une heure après.

J'ai entendu un coup de feu avant qu'ils ne
descendent vers la camionnette, probablement le
coup de grâce pour le malheureux qui agonisait.
Les policiers ont chargé les coprps dans la voi-
ture et sont partis.

Je n'ai pas connu les policiers ni leurs viz-

8837/1
Vu et transmis par le Colonel Commandant la
10^e Légion de Gendarmerie
Monsieur le Général Commandant la 10^e Ré-
gion Militaire à Strasbourg.
8671/1
Le 18 Juin 1945
P. G. Le Général Vissou, Préfet
M. H. L.

→ Geste de survie, gestes de mort : l'évasion ratée d'un Kommando du camp de Schirmeck

Le document : Procès-verbal de Monsieur Paul VIOLET, pareur demeurant à La Broque - hameau de Vipucelle, dans le cadre de l'assassinat par les Allemands des nommés Paul MALAISE et Auguste BERNARD, dressé par la gendarmerie de Schirmeck, le 14 juin 1945 à 16h.

Archives d'Alsace, site de Strasbourg, 150 AL 15, dossier n°2037

Contexte historique : L'année 1944 est particulièrement meurtrière pour les détenus au camp. 53 décès sont enregistrés en moins de 11 mois ⁴⁰ et 22 rien que pour le mois de mars, soit presque un par jour. Est-ce l'imminence du débarquement qui est à l'origine d'une accélération des violences et des sévices à l'encontre des internés ? Nous sommes le 7 mars 1944, dans une usine de la commune de Wackenbach, à moins de 2 kilomètres du camp de Schirmeck, située dans la commune de La Broque ⁴¹. Depuis l'annexion, les nazis y ont installé une filière du constructeur automobile *Daimler-Benz* de Gaggenau qui loue quotidiennement 200 à 300 internés du camp ⁴². Il s'agit du *Kommando* de Wackenbach. À la fin de la journée, vers 18h, deux détenus manquent à l'appel. Il s'agit de Paul MALAISE et Auguste BERNARD. Le premier, natif de Rothau, commune voisine, est interné au camp depuis le 23 juillet 1943 pour franchissement illégal de la frontière. Le second, natif de Wasselonne, est interné depuis le 12 janvier 1944 pour avoir refusé de faire le salut nazi lors d'un rassemblement général, un *Betriebsappel*. À partir du moment où leur disparition est signalée par le chef du *Kommando* Hoffmann, une véritable chasse à l'homme s'organise avec la constitution d'une patrouille qui suit les traces fraîches que les deux fugitifs ont laissé dans la neige, en direction de la commune de Fréconrupt.

Analyse et portée du document : Ce document présente le récit détaillé d'une découverte macabre. « Deux hommes, dont l'un était mort et l'autre agonisant » ; « L'un de ces hommes [...] avait le ventre ouvert et agonisait ». La date avancée par le témoin, « Le soir du 7 mars 1944, vers 19 heures », ne laisse plus aucun doute sur le sort réservé aux fugitifs. Le document date du 14 juin 1945. Il s'agit d'un procès-verbal qui enregistre le témoignage d'un individu, Paul VIOLET ⁴³, dans le cadre d'une procédure visant à une condamnation pour crime de guerre. La nature du crime est la suivante : « Meurtres et actes de barbarie envers des français ». Affaire MALAISE Paul et BERNARD Auguste. Les inculpés sont des gardiens du camp de Schirmeck, les dénommés MULLER, ARMBRUSTER, KRETZER et HOFFMANN. Le premier réflexe est de lire dans l'ensemble du dossier concernant l'affaire les différents témoignages recueillis afin de reconstituer au plus près le déroulement de l'évasion et de l'assassinat des deux internés. Le croisement avec les autres témoignages le permet pleinement. Mais au-delà de ce premier travail, il conviendra de se questionner sur les raisons qui ont poussé ces deux hommes à s'évader. Quelles étaient leurs motivations ? L'instinct de survie ? Une opportunité pour un interné natif de la région dont la commune de résidence, Rothau, se trouve à moins de 2 km du camp ? L'autre piste à creuser touche les criminels eux-mêmes, c'est-à-dire les autorités du camp qui ont orchestré cette véritable chasse à l'homme afin d'envoyer un message fort aux éventuels candidats à l'évasion ⁴⁴. En effet, la violence faite aux victimes en dit long sur la volonté de terroriser. C'est d'ailleurs l'un des objectifs premiers de ce camp de sûreté.

En savoir +

- Dans le dossier 150 AL 15, n°2037, lire les témoignages des internés Jean-Paul SCHMIDT (2), André CLEMESSEY, Pierre GSELL ainsi que celui d'un inculpé : Walter MULLER ;
- Archives d'Alsace, site de Strasbourg, 2083 W 1891 ;
- Stèle à la mémoire de Paul MALAISE et Auguste BERNARD, située entre La Broque et Fréconrupt et sa fiche descriptive sur la stèle : <https://museedelaresistanceenligne.org/media9832-Stele-la-mmoire-de-Paul-Malais-et-Auguste-Bernard-La-Broque-Bas-Rhin>.

⁴⁰ Devant l'avancée des troupes alliées, les autorités nazies font transférer le camp de Schirmeck à Gaggenau, en Pays de Bade - petite commune située à 120 kilomètres au nord-est de Schirmeck et à 75 kilomètres de Strasbourg. Le dernier convoi de détenus quitte Vorbruck-Schirmeck le 23 novembre 1944 à 3 heures du matin.

⁴¹ Bien que situé sur la commune de La Broque (Vorbruck en allemand), en bordure de la route départementale 392 conduisant au Donon, le camp se trouvait dans l'enclave administrative de la ville de Schirmeck.

⁴² À partir de 1942, le camp de Schirmeck devient un véritable camp de travail, un immense réservoir de main-d'œuvre au service du *Reich* et notamment de ses industries de guerre.

⁴³ Témoin qui tombe par hasard sur le corps de deux victimes en rentrant chez lui après son travail.

⁴⁴ Une autre double évasion du même *Kommando* se terminera de la même manière au mois de juin. Les deux victimes, René JUNG et Camille PETER, n'avaient que 17 ans.

2/69 - LM.

N° 2254

STRASBOURG, le 7 septembre 1956.

NOTE DE RENSEIGNEMENTS

Objet : Renseignements concernant le sieur FRIAND Haile qui a déposé une demande tendant à l'attribution du titre d'interné politique.

Référence : Demande d'enquête AC/DIP en date du 4 août 1956 de M. le Préfet du Bas-Rhin (Cabinet).

FRIAND Haile, de nationalité française, né le 5 février 1920 à MARLENGHIM (Bas-Rhin), des feus Joseph et Amélie HANSS, marié à Claire OSTERMANN, sans enfant, Sous-Brigadier de Police, est domicilié 97, route du Rhin à STRASBOURG-NEUDORF.

De l'enquête à laquelle il a été procédé, il résulte ce qui suit :

Le 30 janvier 1941, alors qu'il était domicilié à POMPADOUR (Corrèze), FRIAND Haile contracta un engagement de trois ans au titre du 2ème Régiment de Zouaves à ORAN (Algérie). Fin 1942, peu après le débarquement des Alliés en Afrique du Nord, il est versé au 6ème Régiment d'Artillerie, 31e B.A.C., unité avec laquelle il participe à la campagne de Tunisie.

Fait prisonnier par les Allemands à FONDOUK (Tunisie) le 3 janvier 1943, l'intéressé est rapatrié en France avec tout un convoi et interné dans un camp de CHALON-sur-SAONE. Alors que la plupart des prisonniers sont libérés par mesure de propagande, FRIAND doit à sa qualité d'Alsacien d'être transféré en Allemagne où il est incarcéré d'abord à la prison de KARLSRUHE, puis à celle de NIMDELSBUHL. Une intervention du Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre à PARIS fait qu'il est relâché le 13 janvier 1944.

Le susnommé revint ensuite dans sa commune d'origine. Dans la première quinzaine de février 1944, il est convoqué à la Gendarmerie allemande de MARLENGHIM d'où, sans autre forme de procès, il est conduit au camp de SCHIRMECK. Il réussit à s'en évader le 6 juin de la même année.

Après son évasion, FRIAND Haile rejoint le Groupement Mobile d'Alsace-Vosges, unité de résistance qui opère dans la région du Donon et participe, comme chef de groupe, à toutes les opérations contre les troupes allemandes, qui se dérouleront dans le secteur de BADONVILLER de juin à septembre 1944. En dernier lieu, l'intéressé s'était engagé dans la 2ème Division Blindée.

Les documents en possession du requérant établissent pleinement aussi bien le temps de son incarcération dans les prisons allemandes que celui de sa détention au camp de SCHIRMECK.

.../...

- 2 -

Par ailleurs, M. CLAUDE Léon, restaurateur à MARLENGHIM et M. DOUVIER Pierre, brigadier-forestier à DABO (Moselle) sont en mesure de confirmer les déclarations de FRIAND, en ce qui concerne son séjour dans le susdit camp d'internement.

Les renseignements recueillis sur le compte de la personne dont il est question sont entièrement favorables. Elle est de bonne conduite et moralité. Authentique résistant, son patriotisme ne peut être mis en doute. Grand blessé de guerre, l'intéressé est titulaire de la Croix de guerre 1939/45 avec deux citations.

➔ S'évader pour survivre : l'histoire de l'unique évasion réussie du camp de Schirmeck

Le document : Note de renseignements sur le parcours et les faits d'armes de Jean-Emile FRIAND, établie en 1956 dans le cadre d'une demande de reconnaissance comme interné politique.

Archives d'Alsace, site de Strasbourg, 2083 W 1987, dossier n° 13 156

Contexte historique : Originaire de Marlenheim, le jeune Jean-Emile FRIAND est fait prisonnier par les Allemands en Tunisie en janvier 1943. En sa qualité d'Alsacien, il est interné dans les prisons allemandes jusqu'en janvier 1944 où il est libéré pour être incorporé de force dans la *Wehrmacht*. Refusant son incorporation, il est à nouveau arrêté et interné au camp de Schirmeck⁴⁵ le 10 février 1944 où il passe 4 semaines entières au bunker. C'est la capture des résistants du réseau Alliance, dont la première vague d'arrivée date du mois de mars 1944, qui met fin à sa détention. Après avoir travaillé dans différents *Kommandos* à l'extérieur du camp, il finit par intégrer le *Kommando* des canalisations (le *Kommando* « Starck ») dont le travail consiste à raccorder les bâtiments du camp à l'égout. C'est alors qu'il est contacté par un détenu, Robert DOUVIER, ancien garde forestier, qui lui suggère de s'évader par les canalisations, à l'arrière du camp (derrière la salle des fêtes), avec un nommé Alphonse MARTIN, avec qui il le met en relation. Ils s'évadent le soir du 6 juin 1944. Il semble évident que cette évasion pour le moins rocambolesque, la seule connue de l'intérieur du camp, a été facilitée par le contexte du débarquement allié qui ouvre un nouveau front à l'Ouest et par l'effondrement imminent de l'État national-socialiste. Cet événement aura des conséquences dramatiques pour les résistants des maquis des vallées vosgiennes voisines dans l'une desquelles se retrouve Jean-Emile FRIAND après son évasion⁴⁶.

Analyse et portée du document : Ce document administratif⁴⁷ tardif (1956), qui relate un à un les faits d'armes de Jean-Emile FRIAND comme autant de critères lui donnant droit à l'attribution de la médaille militaire⁴⁸, peut sembler brut et difficile à exploiter. Et pour cause. Dans l'affaire qui nous concerne, seulement deux phrases et deux dates nous éclairent : « Refusant de revêtir l'uniforme allemand, a été interné au camp de Schirmeck le 10 février 1944. Après plusieurs mois de souffrances et de privations, le 6 juin 1944, il réussissait à s'évader par les égouts [...] ». C'est là tout l'intérêt de ce type de document, qui ouvre un horizon infini de questionnement et invite à vérifier les rares faits énoncés et à les croiser avec d'autres sources afin de parvenir à reconstituer au plus près la trajectoire qui a conduit ce jeune Alsacien à faire des choix si courageux jusqu'à l'évasion du camp⁴⁹, et encore bien après. Ce travail de recoupement et de conjecture permet de donner une idée du travail de l'historien.



Service Historique de la Défense (SHD)
Vincennes - 16 P 235272

En
savoir +

- Émile FRIAND, « Une évasion réussie, Le camp d'internement de Schirmeck. *Das Sicherungslager von Schirmeck-Vorbruck* ». Témoignages, Essor, 1994, pp. 66-67.

⁴⁵ Pour comprendre la singularité du camp de sûreté de Schirmeck-La Broque, vous pouvez vous reporter à la **fiche n° 7** (famille ROHMER).

⁴⁶ En effet, après avoir été hébergé à Russ durant trois semaines, Jean-Emile FRIAND passera la frontière pour se rendre à Moussey, grâce au passeur de La Claque, Michel FERRY. Sur place, avec l'aide des gendarmes du village, dans la vallée du Rabodeau, et toujours en compagnie d'Alphonse Martin, les deux fugitifs décideront d'intégrer un maquis vosgien. Ils se retrouveront à Viombois, lieu d'une terrible bataille dissymétrique entre des maquisards, peu armés et sans expérience de guerre et la *Wehrmacht*, soutenue par différentes polices nazies expérimentées qui cherchent à éradiquer la Résistance et à faire du glacis montagneux des Vosges le dernier rempart naturel de défense aux portes du *III^e Reich* (cf. *Aktion Wald Fest*).

⁴⁷ Il s'agit ici de la copie de l'original d'un acte administratif lui donnant le caractère d'authenticité.

⁴⁸ La plus haute distinction militaire française destinée aux sous-officiers et aux soldats.

⁴⁹ Acte ultime d'un violent désir de vie ou de survie.

II																				
KOBLENZ	Name: (bei Frauen auch Geburtsname) Winterberger										Wohnung: (Jahr & Eintragung eintragen)					Dienstort:				
	Nachname: Martin															Bildmerkmal:				
	Geburtsort u. -zeit: 19.12.1917 Dinsheim Krs.Molsheim															Finger-Abdruck- Merkmale:				
	Beruf:															Schutzkarte:				
	Familienstand:																			
	Staatsangehörigkeit:																			
	Name: Vorname:																			
	Religiöse Eingetragung:					Glaubens- bekenntnis:														
	Datum der Aufnahme		Sachverhalt													Stempelstelle Gebührenzahl				
	10.8.42		Der Lagerkommandant des KL.Natzweiler i. d.S. bittet mit FS.v.4.8.42 um Mitfahndung nach den 5 flüchtigen Schutzhäftlingen, welche am 4.8.42 in einem PKW. aus dem Lager geflüchtet sind. Winterberger gehört zu den Flüchtenden. Fahndungsmaßnahmen von hier wurden eingeleitet.													11 A 326/42				

6. St. Nr. 14

**Avis de recherche lancé par la Gestapo
(retrouvé dans les archives de la Gestapo de Coblenz)**

Traduction: « Le commandant du camp de KL. Natzweiler demande à FS du 4.8.42 de se joindre à la recherche des 5 prisonniers protecteurs fugitifs qui se sont évadés du camp le 4.8.42 dans une voiture. WINTERBERGER fait partie des évadés. Des recherches ont été lancées à partir d'ici. »
Source: copie d'un document réputé issu des Archives de Coblenz et insérée dans BÉNÉ Charles, du Struthof à la France libre, FETZER S.A édition, 1969.



Photographie de Martin WINTERBERGER
© DNA, 28 avril 1985

➔ Avis de recherche : Martin WINTERBERGER, évadé du KL-Natzweiler le 4 août 1942

Le document : Avis de recherche émis le 15 août 1942 par la *Gestapo* après l'évasion de Martin WINTERBERGER, fac-similé des archives de la *Gestapo* de Coblenche numérisé par Charles BÉNÉ dans son ouvrage du Struthof à la France libre, FETZER S.A édition, 1969, p. 212.

Mise en contexte historique : Martin WINTERBERGER est né le 19 décembre 1917, à Dinsheim. En 1937, il effectue son service militaire. Il est affecté à l'aérodrome de Cernay lors de la déclaration de guerre. Son unité se replie à Lyan dans l'Ain. En septembre 1940, il obtient une permission pour rentrer en Alsace. Arrivé en gare de Mulhouse, il est accueilli par des banderoles « Soyez les bienvenus en Alsace allemande ». Le soir du 14 avril 1941, il est interpellé par une patrouille allemande qui l'a entendu chanter en français. Il est interrogé à la *Feldgendarmerie* de Mutzig. Le 25 avril, il est transféré au camp de sûreté de Schirmeck, réservé aux Alsaciens-Mosellans réfractaires à l'idéologie nazie. Il est envoyé au **camp de concentration de Natzweiler** le 12 novembre 1941.

Le 4 août 1942, Martin WINTERBERGER et quatre autres détenus du camp de Natzweiler réussissent à s'évader. Profitant d'un orage assombrissant la visibilité, WINTERBERGER et son codétenu Alfons CHRISTMANN, un déporté allemand, revêtent deux tenues de gardiens. Ils rejoignent Karl HAAS, un détenu autrichien, ainsi qu'un Polonais, Joseph CICHOSZ et un Tchèque, Josef MAUTNER. La planification de l'évasion a duré plus de 3 mois, basée sur l'observation des routines des gardes. Ils utilisent un véhicule volé par Karl HAAS. WINTERBERGER coupe les lignes téléphoniques et ils réussissent à passer le poste de garde en saluant la sentinelle. Après avoir abandonné la voiture à proximité de la frontière avec la France occupée, ils marchent et sont brièvement arrêtés par des gendarmes français. WINTERBERGER se rend en Espagne puis à Casablanca, rejoignant la 1^{re} division blindée du général KOENIG. Il participe à la libération de l'Alsace en 1944.

Analyse de document : Le document vise à informer les autorités de la *Gestapo* de la fuite du détenu Martin WINTERBERGER. La *Gestapo* est chargée de réprimer les opposants politique internes du III^e Reich et de procéder aux arrestations. Les archives de la *Gestapo* en France occupée se trouvent dans les archives fédérales allemandes (*Bundesarchiv Koblenz*). Ces archives retracent les activités et la structure administrative de la *Gestapo*. Le document a été retrouvé dans l'ouvrage de Charles BÉNÉ, il relate avec détails les étapes de l'évasion. Cet avis de recherche comprend le nom, le prénom, la date de naissance et le lieu de vie du détenu. Ces informations sont précisées pour permettre une arrestation plus efficace et plus rapide. Ce document est transmis 14 jours après l'évasion, le 18 août 1942.

Proposition d'exploitation : Ce document peut être utilisé dans la thématique « Survivre à la déportation ». En effet, il est mentionné dans le document que cinq détenus se sont échappés du camp. La question que l'on peut poser aux élèves est : pourquoi les prisonniers envisagent-ils la fuite ? Cela permet d'introduire différentes notions telles que la violence, la déshumanisation et la lutte de la part des déportés contre ce système d'oppression. Les détenus sont conscients du danger mais ils prennent le risque de s'évader pour retrouver leur liberté. Même s'ils parviennent à réussir leur évasion, ils restent recherchés par la *Gestapo* et ne sont pas à l'abri d'une nouvelle incarcération. Cette histoire met en lumière la résilience et la volonté de survivre malgré les risques et les dangers persistants.

Un témoignage peut être mis en complément de l'archive. Les témoignages offrent une perspective humaine et personnelle sur les difficultés de la préparation et de la réalisation de l'évasion, permettant aux élèves de mieux comprendre les défis auxquels sont confrontés les détenus pour survivre à la déportation. Malgré les risques, la liberté et leur envie de survivre sont plus importantes. Ce dossier peut être associé à celui de Josef MAUTNER (fiche n° 6). Les élèves peuvent échanger des informations sur les conditions et les difficultés après l'évasion permettant d'approfondir leur compréhension des expériences individuelles des déportés.

En savoir +

- BÉNÉ Charles, « Du Struthof à la France libre », FETZER S. A édition, 1969.
- « Le camp de concentration du Struthof » : témoignages, ouvrage collectif, Essor, 1998.
- Archives Arolsen-ITS

« On me met sur une espèce de grande table et alors là mon camarade Diefenthal était là, il était dentiste au camp de Natzweiler, c'est lui qui me l'a raconté : "Moi j'étais chargé de l'endormir." Ils m'ont mis un masque avec de l'éther, un petit coup derrière la tête et je n'étais plus là. J'ai été opéré par deux docteurs déportés, le docteur Bogaerts et le docteur Laffitte, Bogaerts était un médecin belge et Laffitte était un chirurgien français de Niort. Moi je n'ai rien vu, je ne sais rien :

Témoignage du docteur Lavoué (extrait de "La Résistance en enfer") :

"Mon cher Lapraye, vous êtes désigné pour partir sur Breslau avec le général Delestraint que nous avons rendu intransportable, nous allons faire la même chose pour vous mais autrement. Et voilà Alex installé sur la table d'opération, anesthésié avec les moyens du bord, les chirurgiens Laffitte et Bogaerts sont là, l'intervention commence. À l'ouverture de l'abdomen un appendice apparaît sain et libre. Soudain le médecin SS entre dans la salle pour assister à l'opération. Les deux chirurgiens se regardent d'un éclair, le SS ne va-t-il pas découvrir la supercherie ? Pendant que le docteur Bogaerts qui parle allemand détourne l'attention du SS ; le docteur Laffitte prend une compresse imbibée d'éther et simule le geste de décoller l'appendice profondément enfouie, il frotte énergiquement pour le faire gonfler et rougir, et en une demie minute l'aspect recherché est acquis, l'appendice est enlevé. A cet instant, le SS dit : «Montrez-le-moi ! En effet, il fallait opérer !" Le tour est joué ! Autre forme de la résistance dans cet enfer, ce n'était pas la moindre, au nez et à la barbe de la Gestapo. Toute l'équipe des médecins et chirurgiens risquait sa vie, si la supercherie était dévoilée c'était la pendaison à coup sûr."

J'ai une balafre très longue parce qu'on m'a recousu avec les moyens du bord. »



Georges BOOGAERTS, 1^{er} juillet 1946
source © autorisation de Mme E. Vandycke,
famille Boogaerts et Roger Leroy

➔ Georges BOOGAERTS, depuis le *Revier* du KL-Natzweiler, sauver des déportés

Le document : Témoignages d'Alexandre LAPRAYE et du docteur LAVOUÉ, tiré de Roger LEROY, Roger LINET, Max NEVERS, 1943-1945 « La Résistance en enfer, Paris », France Découvertes Collectivité, 1999.

Médecin dans l'armée belge, résistant, Georges BOOGAERTS arrive au KL-Natzweiler en mars 1944. Il est affecté au *Revier* comme médecin chef en sa qualité de chirurgien. À Natzweiler, il est également affecté à la baraque des expériences médicales sous la responsabilité du professeur SS HAAGEN, pratiquant sous ses ordres des autopsies lors de ses essais. Il est transféré à Dachau et libéré en avril 1945.

Après la guerre, il fait partie des témoins clés aux procès de Metz au cours desquels sont jugés les médecins nazis du KL-Natzweiler. Georges BOOGAERTS reprend son activité professionnelle dans le domaine médical, en tant que médecin colonel, directeur de l'hôpital militaire de Bruxelles.

Mise en contexte historique : Le *Revier* du KL-Natzweiler, l'équivalent d'une infirmerie, est installé dans le *Block 4*. Les SS y installent des services spécialisés de chirurgie, de médecine interne, d'isolement des contagieux et un laboratoire d'analyses rudimentaire. Avec la hausse des effectifs du camp, le *Revier* s'étend à d'autres baraques et en occupe jusqu'à sept. Huit médecins SS en charge de l'état de santé des détenus et des gardiens se succèdent entre 1941 et 1945. Ils sont secondés par des détenus qui ont, généralement, des compétences en médecine. Georges BOOGAERTS est médecin de formation. Il exerce dans l'armée belge. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il entre dans la Résistance. Il est arrêté et arrive au KL-Natzweiler en mars 1944 et se voit attribuer le matricule 9157. Il remplace le docteur Fritz LETTOW comme médecin-chef du *Revier* en qualité de chirurgien, une compétence rare et précieuse. Il se distingue, avec le docteur POULSSON, au camp principal et aux camps annexes de Neckarelz, Neckargerach et Vaihingen, en sauvant de nombreuses vies grâce à leurs compétences médicales.

Alexandre LAPRAYE, le détenu sauvé par le docteur BOOGAERTS, entre en résistance au sein du mouvement « Combat » en 1941. Le 9 décembre 1943, sa belle-mère, mariée à un gendarme allemand, est abattue par un résistant. Soupçonné à tort, Alexandre est arrêté, emprisonné et torturé à Chalon-sur-Saône. Sa peine est commuée en travaux forcés à perpétuité en raison de son jeune âge. Il tombe sous le décret *Nacht und Nebel* et part en direction du KL-Natzweiler le 23 mars. Il est immatriculé sous le numéro 8623 et affecté au *Kommando* de déneigement dont les conditions pèsent sur sa santé. Il perd connaissance lors d'un appel et est difficilement admis au *Revier*. Par la suite, il doit être transféré au camp de Breslau, en août 1943, **mais les docteurs LAFITTE et BOOGAERTS lui prétextent une appendicite pour le rendre intransportable.**

Analyse de document : Les deux témoignages, d'Alexandre LAPRAYE et du docteur LAVOUÉ qui a effectué l'opération, sont relatés dans l'ouvrage collectif porté par Roger LEROY, Roger LINET et Max NEVERS. Ce court extrait présente un aspect de la résistance dans les camps, ici dans le cadre médical. Le docteur LAVOUÉ prétexte une opération de l'appendicite **pour éviter un transfert mortel** d'Alexandre LAPRAYE. L'effort collectif des médecins permet même d'éviter aux SS de découvrir la supercherie.

Propositions d'exploitation pédagogique : Les différents témoignages montrent le lien de solidarité entre les détenus, dont certains n'hésitent pas à mettre leur propre vie en péril pour sauver les autres. Ils mettent aussi en évidence le caractère ingénieux des stratégies mises en œuvre par les déportés pour sauver leurs compagnons d'infortune de la mort.

Nous percevons également à travers la réaction des sauveurs, dont Georges BOOGAERTS, que le sort des détenus est connu malgré l'enfermement. Les deux médecins savent que **si LAPRAYE part pour Breslau, il sera assassiné.** Ce qui, par extension, renseigne sur le destin tragique des détenus NN, considérés par les nazis comme de véritables dangers dont il faut se débarrasser au plus vite, dans la « nuit et le brouillard », c'est-à-dire sans laisser de traces.

Ces actes d'humanité, relatés par ces témoignages, démontrent que les détenus parviennent à rester humains face à la déshumanisation qu'ils subissent dans les camps.

Souvenirs du camp de concentration de Selimack - Lorraine.

Il la date du 15 juillet 1948 le camp de Selimack Lorraine fut envahi par les allemands au camp de Selimack, Lorraine. On dit qu'il n'y avait qu'une cinquantaine de prisonniers mais chaque jour il y en avait d'autres qui arrivaient. Il y avait la partie du camp réservée aux hommes et une autre partie réservée aux femmes. C'était des bâtiments en bois. Les lits étaient superposés et avaient des fenêtres. Dès le lever du matin les prisonniers étaient répartis en équipes de travail. Ils travaillaient dans la usine d'acier Braun située près du camp, une autre partie allait travailler à la mine de Hoeslach et continuaient le soir à Haus. Ils y travaillaient des ouvriers du pays et ceux-ci leur procuraient des caisses - caudés. Ils étaient entourés de gardiens qui les surveillaient et intervenaient dès qu'ils se rendaient compte de leur accord avec les ouvriers. Dès le début continuaient Leon Hecht. On travaillait dans la usine Braun fait tout cela pour travailler dans un bureau de camp en l'aut qui comptait. On avait demandé à M^{lle} Jeanne Hertenberg pour travailler au bureau de camp ^{travailler en temps que} ~~travailler~~. Pour ma part, c'était à cause que je me sollicitais en tout que travaillais des femmes. J'ai d'abord hésité et après des discussions j'ai accepté. Je fais travailler au moment ~~de~~ Karl Reich qui ne accepte immédiatement, c'est ainsi que j'ai fait donner la possibilité de venir en aide aux prisonniers.

Je pensais mon service de nuit jusqu'à 6 heures du matin. Je me rendais en bicyclette au camp et je restais à 6 heures du soir. De ce fait j'étais en contact continu avec les femmes. Les équipes travaillaient à l'usine de carton, et d'autres étaient à la laverie et travaillaient de la lingerie toute la journée. Une section était réservée à la cuisine pour épicer les légumes pour la soupe. Je devais surveiller les amis Lion Huet et Jean Hertenberg pendant le train avec moi, car c'était j'ai eu du mal de m'y habituer, il y avait beaucoup

Source: Archives d'Alsace, site de Strasbourg, papiers Charlotte RECEVEUR, 100 J 897.

En savoir +

- GRANIER Jacques, « L'épopée des passeurs d'Alsace - La filière de la vallée de la Bruche commençait à Berlin », in DNA, lundi 29 juin 1964
- MEY Eugène, « Le drame de l'Alsace, Histoire et souvenirs », Berger-Levrault, Paris, 1949, p. 134.
- BÉNÉ Charles, « L'Alsace sous les griffes nazies », Fetzer, Raon-l'Étape, 1971, tome 1, p. 102 « Bas-Rhin, une grande résistante à l'honneur: Madame Charlotte BIERSOHN-RECEVEUR », in Bulletin de l'Association nationale des Médailleurs de la Résistance française, n°39, 1994, p. 31.
- Dossier de la médaille de la Résistance, Ordre de la Libération, Paris.

→ Charlotte RECEVEUR, postière clandestine au camp de Schirmeck

Le document : Témoignage manuscrit de Charlotte BIERSOHN (née RECEVEUR) intitulé « Souvenirs du camp de concentration de Schirmeck – La Broque », 4 pages.

Archives d'Alsace, site de Strasbourg, papiers Charlotte Receveur, 100 J 897.

Contexte : Dès les premiers mois de l'annexion, Charlotte RECEVEUR s'engage dans les filières d'évasion de la vallée de la Bruche et va jusqu'à chercher les prisonniers de guerre dans les différents *Stalags* et *Oflags* en Allemagne⁵⁰. En effet, très rapidement la vallée et sa voie de chemin de fer sont privilégiées pour aider les prisonniers de guerre évadés. Les gares et notamment celle de Saales sont des lieux de contact entre les prisonniers évadés et les passeurs. Le réseau Martial s'y implante très rapidement.

Début 1941, Charlotte RECEVEUR est contactée pour intégrer le réseau Martial des Forces Françaises Combattantes (FFC). Grâce à deux amies, elle est employée au camp de sûreté de Schirmeck de 1942 au 4 novembre 1943 en tant que surveillante des femmes. Elle apporte une aide considérable : elle distribue de la nourriture, prend en charge du courrier clandestinement et transmet des informations à la Résistance.

En 1944, elle se consacre uniquement à la Résistance et à la transmission d'information de part et d'autre de la frontière au sein du réseau Martial, de la constitution des Forces Françaises de l'Intérieur d'Alsace (FFIA) en vue de la Libération de l'Alsace (1944-1945).

Décorée plusieurs fois notamment de la médaille de la Résistance avec rosette en 1945 et de la Croix du combattant volontaire de la Résistance, Charlotte RECEVEUR reçoit la croix de l'Ordre national du mérite en 1994.

Parallèlement à cette reconnaissance et à sa vie professionnelle dans les services sociaux, elle s'engage dans la vie associative. En 1952, elle crée la section de la vallée de la Bruche du réseau Martial puis devient secrétaire générale de la section du Bas-Rhin des médaillés de la Résistance. Elle décède en 2007.

Portée du document : Très peu de documents historiques subsistent sur l'activité clandestine de Charlotte BIERSOHN (elle se marie en 1952). Son dossier de Combattant Volontaire de la Résistance (CVR) n'a par exemple jamais été retrouvé. Dans ses archives personnelles, la majorité des documents concerne son engagement associatif. Ces quelques pages rédigées à la fin de sa vie sont donc l'unique témoignage de sa part sur son activité clandestine. L'ensemble du document recèle des informations précises et permet de se rendre compte qu'elle avait gardé en mémoire les détails de son activité pendant la guerre.

Il est intéressant de noter que son engagement dans les associations de mémoire n'a pas déclenché en elle l'envie de laisser une trace écrite de son témoignage, seulement partagé avec d'autres témoins de l'époque.

Michel FERRY dans son témoignage de 1964 parle d'elle en ces termes : « La Charlotte, quelle brave fille (...) elle prenait le train sous une identité d'emprunt, traversait l'Allemagne de part en part jusqu'au *Stalag* qui lui était désigné et s'ingéniait toujours pour remettre les faux papiers au prisonnier dont la famille avait contacté la filière. La plupart du temps elle reprenait le train avec lui et le ramenait jusqu'à Russ ». Le témoignage de Charlotte BIERSOHN évoque principalement son rôle au camp de sûreté de Schirmeck où elle a aidé de nombreux détenus. Ainsi, Charlotte BIERSOHN cultive une certaine discrétion et humilité quant à son engagement. Il est important de noter qu'il s'agissait d'une qualité nécessaire pour les résistants et qu'elle n'a pas été arrêtée pendant toute la durée de la guerre. À une époque où la place de la femme dans la société était en pleine mutation, à l'âge de 20 ans, elle n'a pas hésité à s'engager dans une organisation de résistance dirigée par des hommes (Michel FERRY, René STOUVENEL et Paul FREISS) mais également dans le camp de sûreté de Schirmeck où elle avait à faire face quotidiennement au commandant Karl BUCK⁵¹. Ce témoignage révèle ainsi beaucoup de la personnalité de Charlotte BIERSOHN et de son « travail » au camp mais reste très partiel quant à la réalité de son engagement dans la Résistance.

⁵⁰ D'après le témoignage de Michel FERRY dans un article des DNA du 29 juin 1964, Charlotte RECEVEUR allait chercher les prisonniers de guerre jusqu'à Berlin afin de leur remettre des faux papiers et de les raccompagner en Alsace annexée.

⁵¹ « Interrogatoire de BUCK – Le tortionnaire de Schirmeck », in L'Alsace libérée, 26 janvier 1946.

744
Haut-Rhin

Les soussignés HAAS Xavier et RIEGEL Auguste, alias "Oncle Auguste" dans la Résistance, membres du Réseau homologué "MARTIAL" attestent sur l'honneur ce qui suit :

M. CLERC Joseph, né le 27 décembre 1894 à Mulhouse, représentant, demeurant 27, rue des Vergers à MULHOUSE,

a fait partie de la Résistance locale à laquelle il a rendu de grands services dès la première quinzaine du mois de Mars 1941.

A rempli plusieurs missions lors de ses déplacements en Vieille France pour l'alimentation de notre Région.

A fourni tous les timbres fiscaux nécessaires à l'établissement des fausses cartes d'identité françaises.

A contribué à l'hébergement de prisonniers français évadés d'Allemagne et s'est mis en rapport avec les familles de ces derniers au cours de ses déplacements.

A fait des collectes auprès de patriotes pour venir en aide aux familles de membres déportés ou internés.

A tenu durant toute l'occupation une comptabilité clandestine pour les secours distribués et dont le montant s'est élevé à la somme de Mks. 45.955³⁰.

S'est occupé de l'hébergement de suspects et patriotes français évadés d'Allemagne.

A été arrêté pour ces derniers faits le 1er novembre 1944, emprisonné à Mulhouse et libéré par des membres de la Résistance à la Libération de notre Ville.

Patriote courageux et désintéressé a été décoré de la Médaille de la Résistance.



Je soussigné Lieutenant-Colonel Paul DUNGLER, Chef du Réseau FFC "MARTIAL", valide les signatures de MM. Xavier HAAS et Auguste RIEGEL, membres de mon réseau.
Thann, le 25 Juin 1953

Xavier Haas

HAAS Xavier
Capitaine F.F.I.
Médaille de la Résistance
Membre du C.D.L.
Membre de l'O.R.A.

Auguste Riegel

RIEGEL Auguste
Capitaine F.F.I.
Légion d'Honneur
Croix de guerre 1914/18-1939/45
Membre du C.D.L.
Membre de l'O.R.A.



Vu pour certification matérielle de la signature de M. *ons. Riegel et Haas* apposée ci-contre.
Mulhouse, le *22 mai 1953*,
Le Commissaire de Police.

[Signature]



Attestation de Xavier HAAS et Auguste RIEGEL sur l'activité résistante de Joseph CLERC, 22 mai 1953. Archives d'Alsace, site de Colmar, 433 W 16, dossier n°744.

→ Joseph CLERC, un comptable au service des déportés

Le document: Attestation de Xavier HAAS et Auguste RIEGEL sur l'activité résistante de Joseph Clerc, 22 mai 1953.
Archives d'Alsace, site de Colmar, 433 W 16, dossier n°744.

Contexte: À partir du mois d'août 1940, Joseph CLERC s'engage dans l'aide aux prisonniers de guerre (PG) en mettant en place une boîte aux lettres clandestine depuis Belfort. En mars 1941, il s'engage dans la Résistance mulhousienne où on le charge d'organiser un service d'entraide au bénéfice des familles d'Alsaciens évadés ou arrêtés par les autorités nazies. Il opère de véritables collectes auprès des « patriotes » alsaciens afin de créer une caisse de solidarité visant à venir en aide aux familles de personnes arrêtées, internées ou déportées. Il tient une comptabilité clandestine maquillée en comptabilité commerciale. Durant trois années (1942 à 1944), entre 5 et 7 000 Reichsmarks sont ainsi collectés chaque mois auprès d'une population engagée. Il assure également la logistique pour les filières d'évasion. Le 1^{er} novembre 1944, il est arrêté par la *Gestapo*. Interné à la prison de Mulhouse, il est libéré le 21 lors de la libération de la ville. Il intègre alors les FFIA et notamment l'état-major en qualité de capitaine.

Après la guerre, de nombreux résistants ont fait valoir leur activité clandestine afin d'obtenir des titres de résistant, en l'occurrence ici le titre de Combattant Volontaire de la Résistance (CVR). À cette occasion, il faut réunir des documents permettant de prouver son engagement émanant de résistants déjà reconnus. Ensuite, il faut faire valider ce dossier devant une commission de l'Office national des combattants et victimes de guerres (ONaC-VG) pour bénéficier du titre et de tous ses avantages. Cette démarche est d'autant plus importante que beaucoup de résistants ont fourni une activité dans le plus grand secret, eux-mêmes étant souvent, par nature, très discrets. C'est dans ce cadre que Joseph CLERC a réalisé ce document authentifié par deux grands résistants de Mulhouse : Eugène RIEGEL et Xavier HAAS. Il assurait une fonction très exposée et dangereuse, nécessitant de fait le plus grand secret : celle de tenir la caisse de solidarité qui bénéficiait aux familles des personnes arrêtées par les autorités nazies. D'où l'intérêt de faire reconnaître son action après-guerre à l'aide de témoignages des différentes personnes qu'il a pu aider.

Analyse et portée: Ces documents et dossiers s'avèrent essentiels pour comprendre la diversité des actions clandestines menées par les résistants. Venir en aide aux familles des personnes arrêtées par les nazis, c'est montrer une solidarité propre à encourager d'autres personnes à se joindre au mouvement malgré les risques encourus. Les sommes en jeu sont très importantes et témoignent du sens de la responsabilité de Joseph CLERC. La Résistance mulhousienne est particulièrement bien organisée disposant de secrétaires en poste directement dans les bureaux de la *Gestapo*⁵². Ainsi, cette diversité des actions permet de comprendre le véritable niveau d'implantation de la Résistance locale dans la société. Face aux autorités nazies qui tentent de diviser les Alsaciens, la solidarité est une valeur très importante et joue un rôle majeur dans la survivance de la résistance haut-rhinoise. Située au cœur d'une cité ouvrière, elle est fortement implantée dans les mentalités et prend toute sa force durant l'annexion nazie. Alors que la famille est particulièrement visée par les autorités à travers la *Sippenhaft* (arrestation des membres de la famille d'un homme qui tenterait de se soustraire à son incorporation de force dans la *Wehrmacht*), cette caisse de solidarité agit comme une assurance pour de nombreux résistants. S'engager contre les nazis, c'est ainsi engager ce que l'on a de plus précieux et pour être plus forts durant la déportation (notamment au camp de Schirmeck), le fait de savoir sa famille soutenue peut jouer un rôle considérable sur le moral d'un grand nombre de déportés.

En savoir +

- Archives d'Alsace, site de Strasbourg, 2083 W 2200
- BÉNÉ Charles, « L'Alsace sous les griffes nazies », Fetzer, Raon-l'Étape, 1973, tome 2, p. 139, 140 et 300

⁵² Voir la fiche n° 3 sur Christine MUSSLIN, une taupe à la *Gestapo* de Mulhouse.

12 FEVRIER 6

Réf. À rappeler:

D: 2.147

N° 1116 EC/JD.

Le DELEGUE REGIONAL pour la 10^e Région

à

Monsieur le Président de la Fédération
Nationale d'Entraide des Internés et Dé-
portés Politiques
" Amicale de NEUENGAMME "
6, rue Leroux - P A R I S - X V I -

Le 1er juin 1944, 50 Officiers de Réserve Français de souche alsacienne, sont appelés au Camp d'Instruction SS. à CERNAY.

De là ils sont dirigés à BRUSS (Allemagne), puis au camp d'ORIANENBOURG et finalement au Camp d'extermination de NEUENGAMME par suite du refus de 42 d'entr'eux de porter l'uniforme allemand. Tout d'abord ils étaient tous au Bloc I7 de ce dernier camp jusqu'à leur classification dans la catégorie N.N (condamnation à mort par extermination lente) le 27/II/1944.

A partir de ce jour ils furent dispersés peu à peu et chaque fois à raison de deux dans les différents kommandos dépendant du camp de Neuengamme.

Jusqu'à ce jour 20 sur 42 de ces Officiers sont rentrés. Le 10/12/1944, Mr. DOSSINGER, Robert, Lieutenant, agent d'Assurance à Strasbourg et Mr. RIEHL Charles s/Lieutenant, 42, rue Nationale à BISCHHEIM, sont affectés au Kommando Brême-Blumenthal.

Mr. DOSSINGER, Robert, est porté mort le 22/1/1945 par suite de faiblesse générale par l'Amicale des Anciens du Camp de NEUENGAMME.

Quant à RIEHL, Charles, on est sans nouvelles de lui depuis son départ de Neuengamme pour Brême-Blumenthal le 10/12/1944.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître les noms, prénoms et adresse des camarades de M.M. DOSSINGER et RIEHL qui se trouvaient avec eux au kommando de BRÊME-BLUMENTHAL et qui seraient à même de donner des renseignements sur leur sort.

Le DELEGUE REGIONAL
pour la 10^e Région,

➔ En 1946, on cherche des renseignements sur deux officiers de réserve alsaciens français non rentrés parmi les 42 officiers de réserve qui ont dit non aux *Waffen SS*

Le document : Lettre du délégué régional pour la 10^e région au président de la Fédération nationale d'entraide des Internés et Déportés politiques « *Amicale de Neuengamme* » en date du 12 février 1946.

Archives d'Alsace, 150 AL 24, dossier n°2147 - Déportation d'officiers alsaciens (Affaire des 42 Officiers de Réserve)

Contexte : Le 1^{er} juin 1944, six jours avant le débarquement en Normandie, 60 officiers de réserve alsaciens sont appelés au camp de Cernay dans le Haut-Rhin. Grâce à leur statut particulier, ils ont évité l'incorporation de force dans la *Wehrmacht*. Néanmoins, les autorités nazies leur proposent de s'engager volontairement dans les *Waffen SS*. Une grande majorité refuse et ils sont déportés à Bruss (Brucy – Pologne) puis successivement aux camps d'Oranienburg – Sachsenhausen et Neuengamme en Allemagne. 42, refusant toujours obstinément de s'engager, sont finalement déportés avec le statut de *Nacht und Nebel*⁵³ (NN ou Nuit et Brouillard) dans les différents *Kommandos* du camp de Neuengamme le 27 novembre 1944, soit quatre jours après la libération de Strasbourg par les Alliés. Les autorités nazies attendent ainsi le dernier moment pour les contraindre à s'engager.

L'incorporation de force des Alsaciens dans les forces armées allemandes débute dès le 25 août 1942 avec les premières classes d'âges mais s'accélère lors de l'année 1944. Deux classes d'âge en particulier, 1926 et 1927, sont reversées en partie, dans des unités de *Waffen SS*⁵⁴. Les officiers de réserve sont, eux, issus des catégories socio-professionnelles les plus élevées et utilisent tous les moyens à leur disposition pour refuser cet engagement, allant jusqu'à écrire directement à Hitler en invoquant le droit international.

Alors que les Alliés progressent rapidement en France entre août et septembre 1944⁵⁵, l'Allemagne nazie s'engage dans un combat pour sa survie. Ces officiers sont envoyés vers les camps de concentration comme tous les individus considérés comme suspects qui, en septembre 1944 dans toute l'Alsace, sont victimes d'une rafle. Des centaines d'Alsaciens sont ainsi déportés dans les derniers mois de la guerre.

Portée du document : Ce document est une lettre du « délégué régional pour la 10^e région » au président de la Fédération nationale d'entraide des Internés et Déportés politiques « *Amicale de Neuengamme* » située rue Leroux dans le 16^e arrondissement de Paris. La lettre est datée du 12 février 1946 et comprend deux pages. L'objectif est de collecter des informations sur deux déportés qui ont été dans ce camp de concentration afin de connaître les circonstances de leur disparition.

Après la Seconde Guerre mondiale, une multitude d'associations et d'amicales se constituent dans toute l'Europe à la recherche des déportés disparus. Le délégué régional mène l'enquête sur le sort de deux hommes, Robert DOSSINGER et Charles RIEHL, parmi les 42 officiers de réserve alsaciens déportés au camp de concentration de Neuengamme⁵⁶. L'objectif est de connaître les circonstances et la date de décès afin de transmettre les informations aux familles mais également d'accumuler des preuves dans l'éventualité d'un procès contre les responsables de ce camp et des différents *Kommandos*⁵⁷. L'Amicale de Neuengamme qui recense tous les déportés peut ainsi trouver des témoins venant de toute la France qui les auraient croisés au cours de leur parcours concentrationnaire et seraient à même de préciser les circonstances de leur disparition.

Ce document permet de comprendre le travail d'enquête et d'investigation mené dans l'immédiate après-guerre pour éclaircir les circonstances de toutes ces disparitions. Derrière ce document, il faut imaginer la douleur des familles, la difficulté des recherches et des recoupements, le courage de ces hommes qui ont refusé jusqu'au bout de signer un engagement volontaire pour les *Waffen SS* pleinement conscients des risques encourus.

En savoir +

- Archives d'Alsace, site de Strasbourg, 150 AL 24, dossier n°2147 - Déportation d'officiers alsaciens (Affaire des 42 OR)
- Archives d'Alsace, site de Strasbourg, 2083 W 1926, dossier DIR de Robert DOSSINGER né le 8 juin 1914 à Strasbourg
- Archives privées de la famille GILLIG
- Collectif, Nous étions 42 - Contribution à l'histoire de la résistance à la conscription en Alsace annexe par l'Allemagne. Déportation au KZ Hamburg-Neuengamme de 42 officiers de réserve français résidant en Alsace, Riquewihr, 1987, 186 pages. Ouvrage réalisé et financé par les survivants du groupe des 42 officiers de réserve alsaciens déportés au camp de concentration de Neuengamme-Hamburg (Allemagne).

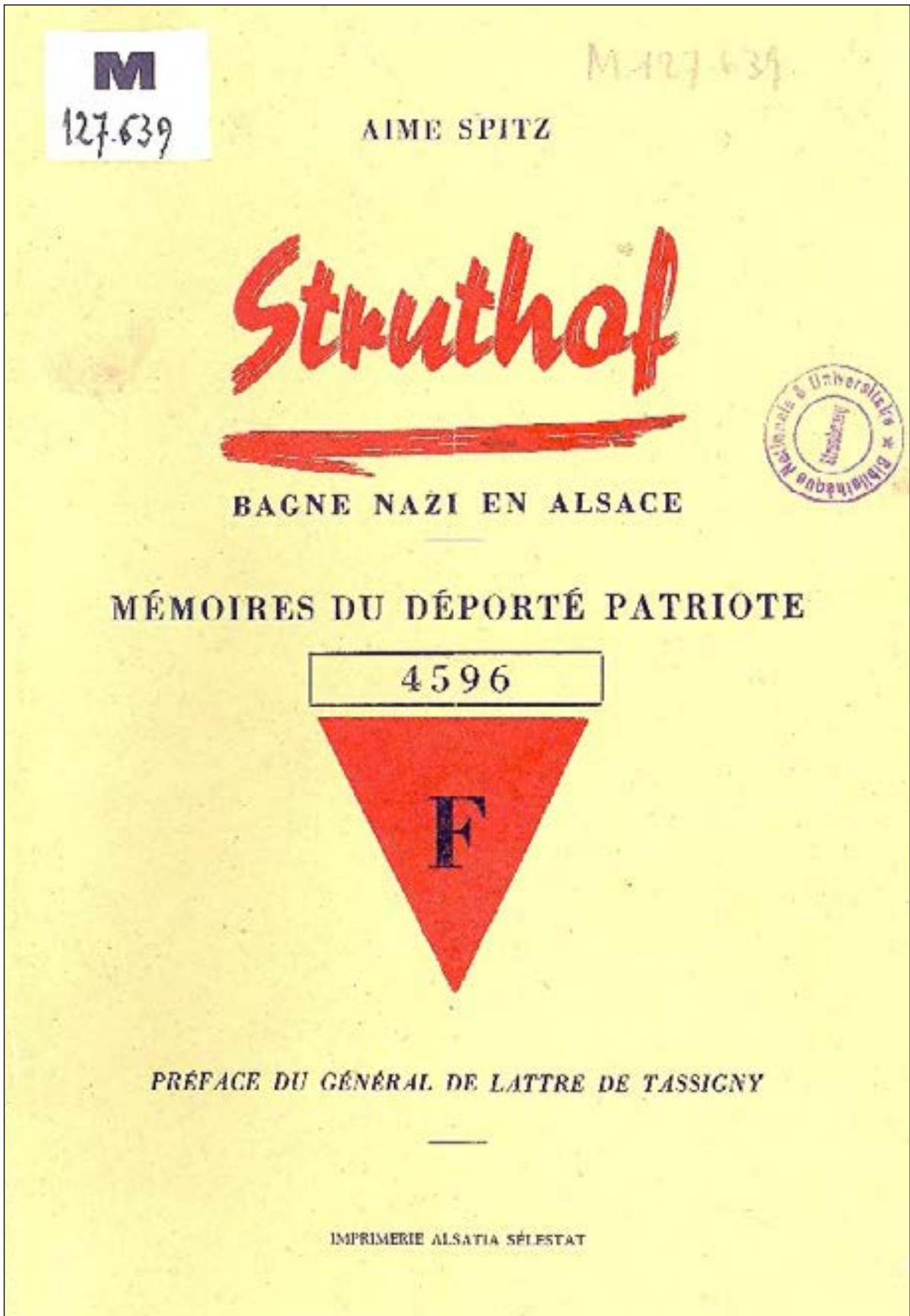
⁵³ Décret de 1941 stipulant que les déportés doivent disparaître et ainsi être envoyés dans les *Kommandos* les plus durs.

⁵⁴ C'est ainsi que certains se retrouveront à Oradour-sur-Glane le 10 juin 1944 au sein de la division *Das Reich*.

⁵⁵ Paris est libéré le 25 août 1944 par la 2^e division blindée du général LECLERC qui libère également Strasbourg le 23 novembre.

⁵⁶ Ce chiffre s'avère encore aujourd'hui exact (recherches AERIA, 2016)

⁵⁷ [Les 42 officiers alsaciens arrivés le 3 août 1944 à Neuengamme \(II.25.\) \(bddm.org\)](http://bddm.org)



SPITZ Aimé, « *Struthof, bagné nazi en Alsace – Mémoires du déporté patriote 4596* »
 Imprimerie Alsatia, Sélestat, 1946, 38 pages, exemplaires notamment conservés à la Bibliothèque Nationale
 et Universitaire de Strasbourg (M.127.639) et dans les archives privées de la famille ALLORENT

→ Aimé SPITZ, Raconter sa captivité

Le document : SPITZ Aimé, « Struthof, bagne nazi en Alsace – Mémoires du déporté patriote 4596 », Imprimerie Alsatia, Sélestat, 1946, 38 pages.

Contexte : Après avoir quitté Sélestat le 27 octobre 1940, Aimé SPITZ franchit clandestinement la ligne de démarcation à Champagnole (Jura) avant d'atteindre le centre des réfugiés alsaciens lorrains à Lyon le 8 novembre 1940. Très rapidement, il est nommé secrétaire-adjoint de l'association d'entraide des réfugiés et expulsés d'Alsace-Lorraine et rédacteur local de l'Écho des Réfugiés, journal hebdomadaire édité par les Dernières Nouvelles de Strasbourg à Montpellier. En septembre 1941, Aimé SPITZ entre dans un réseau de Résistance pour lequel il effectue de nombreux déplacements clandestins en zone occupée, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Doubs, Nièvre, Belfort, Paris et même Mulhouse. Arrêté par les Allemands le 9 août 1942 à Dijon, il est condamné à la peine de mort, gracié, transféré au fort de Romainville - les Lilas, déporté en tant que NN en juillet 1943 au camp de Natzweiler - Struthof puis à Dachau (Allemagne), d'où il est libéré en avril 1945.

Aimé SPITZ a la particularité d'avoir résisté hors d'Alsace et d'avoir été déporté au camp de concentration de Natzweiler-Struthof. Ce dernier est souvent confondu avec le camp de sûreté de Schirmeck où sont passés de nombreux Alsaciens Mosellans pour avoir été récalcitrants à l'ordre nazi.

Dès 1945 et la fin de la guerre en Europe, un immense flot de réfugiés se croisent à travers toute l'Allemagne et les pays occupés. Parmi eux, les déportés politiques sont nombreux. Leur discours est difficilement audible dans une France qui se reconstruit. C'est dans ce contexte que quelques déportés courageux décident de publier leurs mémoires. Si le retour de déportation est difficile, la prise de parole l'est davantage. De nombreux déportés se taisent et décident de ne pas parler. « Il fallait y être », « vous ne pouvez pas comprendre », sont les phrases les plus entendues. Publier son témoignage dès la fin de la guerre peut être perçu comme une ultime résistance, voire un véritable pied de nez, face à l'objectif des nazis qui souhaitaient faire disparaître les déportés dans la Nuit et le Brouillard⁵⁸.

Portée du document : Le recueil d'Aimé SPITZ ne comprend que 38 pages mais il est précieux car ses souvenirs sont intacts et les scènes décrites sont précises. Il y témoigne des treize mois passés au camp de concentration. Sa première de couverture le mentionne sous le terme « Struthof », qui est celui retenu par les déportés en référence au nom du lieu-dit alors que les autorités nazies utilisent la terminologie « *KZ Natzweiler* » en référence à la commune à laquelle il est rattaché.

La notion de « bagne nazi en Alsace » resitue très bien le système à l'œuvre dans le camp notamment le droit de vie ou de mort sur les détenus.

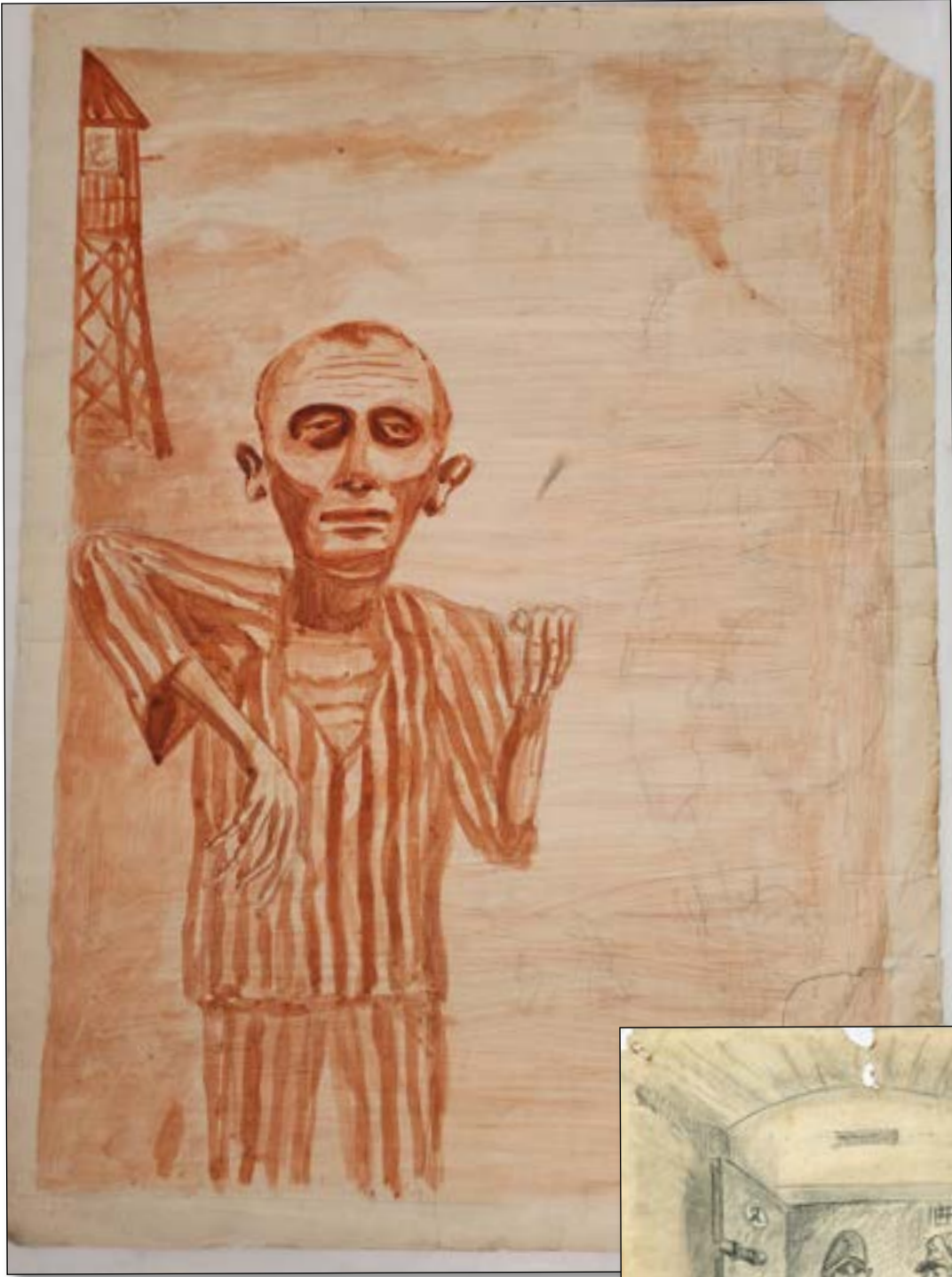
La couverture met également en avant le numéro matricule 4 596 d'Aimé SPITZ, ainsi que le triangle rouge avec la lettre F, indiquant qu'il s'agit d'un déporté politique français. C'est d'ailleurs avec ce numéro qu'il est appelé par les gardes SS, ce qui participe du processus de déshumanisation réservé aux détenus.

Dans une première partie, Aimé SPITZ décrit longuement la vie quotidienne, la terreur imposée par les SS et les *Kapos*. Dans un second temps, il mentionne différents aspects de la vie du camp : les violences et trafics à l'infirmerie, la cruauté des punitions et des expériences médicales, l'horreur des exécutions, les tentatives d'évasion avant de terminer par l'évacuation du camp vers Dachau. Il y évoque d'autres détenus notamment trois Alsaciens déportés comme lui. Un tel témoignage permet de rendre vie à certains camarades ou connaissances et de donner un visage à un numéro matricule. Le récit d'Aimé SPITZ permet également de mieux appréhender la vie dans le camp et les stratégies mises en place pour survivre. Aimé SPITZ lutte ainsi contre la déportation à différents degrés.

En savoir +

- SHD Vincennes - 16 P 555723
- PONS Jean, « Aimé Spitz 1909-1980 – Résistant et déporté sélestadien », in Lien 67, n° 10, février 2008, p. 4 à 5.
- BÉNÉ Charles, « L'Alsace sous les griffes nazies », Fetzer, Raon-l'Étape, 1971, tome I, p. 222 à 235.

⁵⁸ Décret *Nacht und Nebel* datant de 1941 visant à faire disparaître les déportés dans l'univers concentrationnaire nazi.



Collection Mémorial Alsace Moselle,
fonds ALTHERR



→ Lucien ALTHERR, dessiner sa captivité

Les documents : Dessins réalisés par Lucien ALTHERR, interné au camp de Schirmeck-La Broque du 28 avril 1943 au 3 mai 1944. Ces dessins sont des souvenirs de captivité réalisés après-guerre.

021.13.1 : Sans titre, réalisé à l'aquarelle.

021.13.2 : « Souvenir de Captivité », réalisé au crayon de papier.

Archives privées de la famille Altherr, collection Mémorial Alsace Moselle.

Contexte : Lucien ALTHERR est né le 29 octobre 1912 à Colmar. Après une formation de tailleur de pierre, il effectue son service militaire dans l'armée française de 1931 à 1933 avant de revenir à son métier d'artisan. En août 1939, il est mobilisé et participe à la campagne de mai-juin 1940. Fait prisonnier de guerre par les Allemands, il est libéré en septembre 1940 et reprend son activité professionnelle à Colmar. D'après l'acte d'accusation de son procès devant le *Volksgericht*, c'est en mai 1942 qu'il va chercher deux prisonniers de guerre évadés à Sankt Georgen en Forêt Noire avec Lucienne WUEST et Jean GUNTHER, tous deux également de Colmar. Avec son demi-frère Léon SCHAEDELE, il emmène les deux prisonniers de guerre chez un photographe afin de réaliser de faux papiers d'identité. Il appartient à une filière d'évasion importante à Colmar dont le domicile de la famille WUEST (Jeanne et sa fille, Lucienne) est un repère important. Cette organisation est démantelée dès septembre 1942. Lucien échappe au coup de filet et poursuit ses activités clandestines. Il est finalement arrêté par la *Gestapo* en avril 1943 en même temps que huit autres personnes, quatre hommes et quatre femmes, tous de Colmar et environs et tous assez jeunes. Interné au camp de Schirmeck, il est examiné par un conseil de révision le 24 novembre 1943 afin d'être incorporé de force dans la *Wehrmacht*. Finalement, il est déporté à la prison de Fribourg-en-Brigau le 3 mai 1944 pour y être jugé avec les huit autres accusés par le *Volksgericht*, le tribunal du peuple dirigé par Roland FREISLER. Condamné à une peine de cinq années de prison, il est déporté à Bruchsal (Allemagne), Ludwigsburg (Allemagne) puis à Kaisheim (Allemagne). Libéré le 28 avril 1945, il est rapatrié en France le 15 mai. C'est en souvenir de ce périple dans les prisons nazies qu'il réalise ces deux dessins. Il décède en 1966.

Analyse et portée : La particularité du parcours de Lucien ALTHERR est qu'il a été déporté dans des prisons en Allemagne. Il est intéressant de noter que dans chaque dessin, il se représente seul comme isolé, alors qu'à Schirmeck il était avec les huit autres accusés et dans un camp où il y avait de nombreux détenus. Il se met en scène devant un mirador alors qu'une sentinelle surveille le camp, prête à tirer. Le costume du déporté ne met pas en avant son numéro matricule et son triangle. Sa silhouette amoindrie qui apparaît sous sa figure montre le régime particulier qui attend tous les détenus. Les mains au premier plan sont particulièrement difficiles à regarder. Le geste esquissé peut signifier une posture de fatigue en lien avec les yeux et le regard vide. L'objectif des autorités nazies est bien de déshumaniser les détenus et d'annihiler toute opposition à leur idéologie. Les tortures sont autant physiques que psychologiques. Au quotidien, cette usure apparaît très bien dans ce dessin. Dans le second document, Lucien ALTHERR est enfermé dans la cellule d'une prison, ce qui signifie pendant ou après son jugement à Fribourg-en-Brigau. Il se montre de dos avec une croix qui montre bien qu'il est à la fois une cible et une victime. Ses bourreaux viennent le chercher avec des figures qui traduisent de mauvaises intentions. Ils apparaissent en surplomb comme pour montrer leur supériorité et leur force. Les graffitis sur les murs témoignent du passage de multiples détenus, avec des sigles allant de la France libre au communisme. Si les prisons peuvent apparaître moins dures que les camps de concentration, les détenus souffrent en revanche d'un isolement beaucoup plus important. Dans ce dessin intitulé « souvenir de captivité », le mot captivité traduit bien ce phénomène d'isolement particulièrement difficile à vivre pour de nombreux captifs, la seule porte ouvrant sur l'enfer. Les photographies du camp de Schirmeck à l'époque, comme le dessin de couverture de ce livret représentant l'entrée du camp, montrent que les miradors à Schirmeck portent des lettres, à la différence de nombreux lieux de détention nazis où ils sont plutôt numérotés. On peut émettre l'hypothèse que Lucien ALTHERR a pu mélanger certains détails des lieux de détention par lesquels il est passé.

En savoir +

Source disponible sur Lucien ALTHERR :

- Archives d'Alsace (Colmar), Série W, 433 W 61, Dossier de combattant volontaire
- Archives nationales, Série AJ, AJ40 1513, *Volksgerichtshof* - Tribunal du peuple

⁵⁹ Lucienne WAGNER (née WUEST) est décédée en octobre 2017.

⁶⁰ Archives d'Alsace, site de Strasbourg, papiers René KLEINMANN, 98 J.

⁶¹ Cet isolement est particulièrement bien mis en avant dans la BD d'Étienne GENDRIN, « Tête de mule », parue en 2020.

➔ Repères chronologiques

Septembre 1939: Déclaration de guerre de la France et du Royaume-Uni à l'Allemagne nazie. Évacuation dans le Sud-Ouest des communes alsaciennes se situant à moins de dix kilomètres du Rhin.

22 juin 1940: Signature de l'armistice entre la France et l'Allemagne. La France est découpée en plusieurs zones. L'Alsace et la Moselle sont annexées de fait au *III^e Reich*.

16 juillet 1940: Les soixante premiers détenus sont internés au camp de sûreté de Schirmeck.

5 août 1940: Décret d'Adolf HITLER substituant une administration civile allemande autonome à l'administration militaire en Alsace.

23 octobre 1940: Entrevue de Montoire entre PÉTAÏN et HITLER. Elle doit poser les bases d'un dialogue entre le *III^e Reich* et le gouvernement de Vichy. Dans les faits, l'État français s'engage dans la politique répressive du régime nazi.

20 novembre 1940: Première réunion du Comité de coordination pour l'assistance dans les camps du sud, fédérant une trentaine d'organisations caritatives religieuses et humanitaires avec l'accord du gouvernement de Vichy (Comité de Nîmes). Ce comité va s'engager clandestinement dans l'aide aux personnes persécutées.

Mai 1941: Les premiers déportés arrivent au Struthof où ils commencent la construction du camp de concentration.

27 mars 1942: Convoi n° 1 depuis le camp de transit de Drancy jusqu'au centre de mise à mort d'Auschwitz-Birkenau (Pologne).

4 août 1942: 5 déportés du Struthof parviennent à s'évader.

25 août 1942: décret sur l'incorporation de force des Alsaciens.

28 au 29 août 1942: Dans le cadre des rafles de l'été 1942, 1 016 juifs considérés comme apatrides, sont arrêtés puis internés dans le camp de Vénissieux (Rhône). 108 enfants sont exfiltrés pendant la nuit et dirigés vers des lieux sûrs.

16 février 1943: Instauration du Service du Travail Obligatoire (STO).

Juillet 1943: Les 8, 11 et 14 juillet 1943, les trois premiers transports *Nacht und Nebel* (Nuit et Brouillard) partent de Paris vers le *Konzentrationslager (KL)* Natzweiler situé en Alsace.

6 juin 1944: Débarquement des Alliés en Normandie. Le même jour, Émile FRIAND et Alphonse MARTIN parviennent à s'évader du camp de sûreté de Schirmeck.

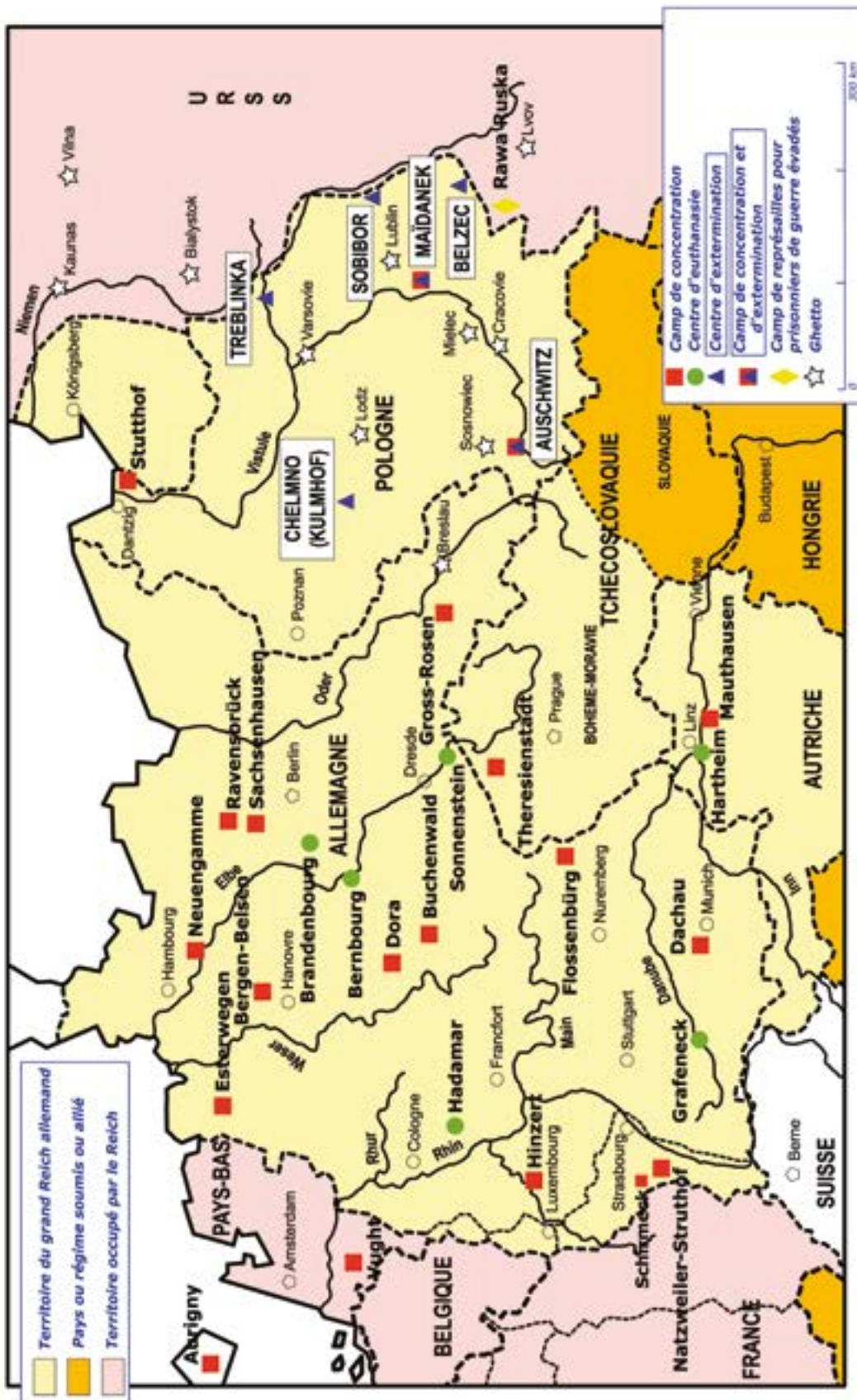
31 juillet 1944: Dernier convoi (n° 77) depuis le camp de transit de Drancy jusqu'au centre de mise à mort d'Auschwitz-Birkenau (Pologne).

23 novembre 1944: Vers 9 heures du matin, les premiers éléments de la 2^e division blindée (DB) du général Leclerc pénètrent dans Strasbourg. Le camp de sûreté de Schirmeck et le camp de concentration du Struthof ont été évacués préalablement et sont découverts par des unités américaines.

Mars 1945: L'Alsace est entièrement libérée. Les Alliés franchissent le Rhin.

8 mai 1945: Capitulation sans conditions du *III^e Reich* devant les Alliés. Fin de la guerre en Europe.

➔ Carte des camps de concentration



Carte gracieusement fournie par la Fondation pour la mémoire de la Déportation.

➔ **L'Alsace et la Moselle dans la France dépecée par l'Armistice de juin 1940**



Également téléchargeable sur wikipedia :

Fichier: France map Lambert-93 with regions and departments-occupation-fr.svg — Wikipédia (wikipedia.org)

- Capitale
- Frontière d'Etat
- - - Ligne de démarcation
- Zone non-occupée jusqu'au 11 novembre 1942
- Zone occupée
- Zone rattachée au commandement allemand de Bruxelles
- Zone interdite
- Zone réservée
- Zone annexée
- Zone d'annexion italienne
- Zone démilitarisée

→ Glossaire

Betriebsappel: Appel en entreprise où tous les employés devaient assister sous peine d'arrestation.

CVR: Combattant volontaire de la Résistance ou titre obtenu par les anciens résistants après avoir fait reconnaître leur engagement dans la Résistance.

Feldgendarmerie: Gendarmerie de campagne.

FFC: Forces françaises combattantes ou regroupement de tous les réseaux de Résistance affiliés à la France libre.

FFIA: Forces françaises de l'intérieur d'Alsace.

Gestapo: *Geheimstaatspolizei*, Police secrète d'État ou police politique du *III^e Reich*

Juste parmi les Nations: statut accordé par le Mémorial Yad Vashem aux personnes ayant aidé les Juifs lors de la Seconde Guerre mondiale.

Kapo: Personne chargée d'encadrer les groupes de travail (*Kommandos*) dans les camps de concentration.

Kommando: Groupe de travail dans un camp de concentration.

Kripo: *Kriminalpolizei*, police criminelle

KZ: *Konzentrationslager* ou camp de concentration. *KZ* était la dénomination officielle des camps dans l'administration nazie.

MUR: Mouvements unis de Résistance, mis en place le 26 janvier 1943 par la fusion des trois grands mouvements de résistance de l'ancienne zone non occupée: Combat, Franc-Tireur et Libération-Sud.

Nacht und Nebel: Décret du 7 décembre 1941 signé par le Maréchal KEITEL visant à faire disparaître les déportés dans la « nuit et le brouillard » au sein de l'univers concentrationnaire nazi.

NAP: Noyautage des administrations publiques: organisation mise en place par le mouvement de Résistance « Combat », mobilisant les résistants travaillant dans l'administration du régime de Vichy.

ONACVG: Office national des combattants et victimes de guerre.

OSE: Œuvre de secours aux Enfants fondée au début du XX^e siècle est venue en aide clandestinement à de nombreux enfants juifs au cours de la Seconde Guerre mondiale.

PG: Prisonniers de guerre

Reichsarbeitsdienst: RAD ou service du travail pour le *Reich* spécifique aux jeunes hommes et femmes du *III^e Reich*

Revier: « Infirmerie » dans un camp de concentration.

Sippenhaft: responsabilité partagée ou arrestation des membres de la famille d'un homme qui tenterait de se soustraire à son incorporation de force dans la *Wehrmacht*

SIPO – SD: *Sichersheitspolizei - Sichersheitsdienst* ou police de sécurité et service de sûreté rassemblent toutes les forces de police au sein du *III^e Reich* dont la *Gestapo*.

SS: *Schutz Staffel*. À l'origine, c'est l'unité de protection d'Adolf HITLER, mais elle se développe pour devenir un véritable État dans l'État nazi, avec notamment la mainmise sur toutes les forces de sécurité, l'organisation et le fonctionnement des camps de concentration et des centres de mise à mort et l'engagement d'unités militaires (*Waffen SS*). L'organisation est dirigée par Heinrich HIMMLER.

Stalag: Camps pour les soldats et sous-officiers prisonniers de guerre. Pour les officiers, c'est l'*Oflag*.

STO: Service du travail obligatoire qui engendre le départ de près de 600 000 français dans les usines de guerre en Allemagne nazie.

UGIF: Union générale des Israélites de France, organisation mise en place par le régime de Vichy le 29 novembre 1941 pour représenter les juifs auprès des pouvoirs publics.

Volksgemeinschaft: « Communauté du peuple » désignant une entité biologiquement fermée à laquelle les Alsaciens sont censés appartenir.

Waffen SS: Branche armée de l'organisation SS composée d'unités militaires engagées sur le front.

Wehrmacht: l'armée allemande dans toutes ses composantes (air, mer et terre)

Yad Vashem: institut international fondé en 1953 pour perpétuer le souvenir des victimes juives de la Shoah. Il s'est vu confier la tâche de commémorer, documenter, rechercher et enseigner la Shoah.

➔ Bibliographie sélective

BENE Charles, « Du Struthof à la France libre », Fetzer S.A. éditeur, 1968, 231 pages.

BOPP Marie-Joseph, « Histoire de l'Alsace sous l'occupation allemande », Éditions Place Stanislas, 2011, 467 pages.

Centre Régional universitaire lorrain d'histoire – Site de Metz, « Les Résistances des Alsaciens Mosellans durant la Seconde Guerre mondiale 1939-1945 », Actes du colloque organisé par la Fondation Entente Franco-Allemande à Strasbourg les 19 et 20 novembre 2004 – Sous la direction d'Alfred WAHL, Metz, 2006, 334 pages.

Collectif, Nous étions 42 - « Contribution à l'histoire de la résistance à la conscription en Alsace annexée par l'Allemagne. Déportation au KZ Hamburg-Neuengamme de 42 officiers de réserve français résidant en Alsace (1944-1945) », Riquewihr, 1987, 186 pages.

De l'Université aux Camps de Concentration – Témoignages strasbourgeois, « Les Belles Lettres », Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, 1954, Paris, 560 pages.

DESROUSSEAUX DE MEDRANO Édith, « Les Justes parmi les Nations d'Alsace », Éditions Ouest-France, 2021, 47 pages.

HEITZ Robert, « À mort – souvenirs », Les Éditions de Minuit, Strasbourg, 1946, 311 pages.

LE NORMAND Éric, « Alsace – Territoire de résistance, les filières d'évasion et les passeurs 1939-1945 », Vandelle éditions, 2016, 196 pages.

LEROY Roger, LINET Roger et NEVERS Max, « 1943-1945, la Résistance en enfer », Éditions Messidor, 1991, 375 pages

MERLE Bertrand, « 50 mots pour comprendre la résistance alsacienne », Éditions du Signe, 2022, 196 pages.

MOSER André (Témoign de son temps – 1910-1981), « De la ferme au prétoire », Éditions du Rhin, Steinbrunn-le-Haut, 1982, 146 pages.

PFISTER Gérard (sous la direction de), « Marcel WEINUM et la Main Noire, » Arfuyen, Paris-Orbey, 2007, 203 pages.

SARG Freddy et BARAT Charly, « Rires alsaciens pendant les années noires 1939-1945 », Le Verger éditeur, Aubenas, 2000, 109 pages.

SCHUNK Catherine et François, « Réfugiés Alsaciens et Mosellans en Périgord sous l'Occupation 1940-1945 », Éditions Alan Sutton, collection Témoignages et Récits, 2012, 168 pages.

SPITZ Aimé, « Struthof, bagne nazi en Alsace – Mémoires du déporté patriote 4596 F », Imprimerie Alsatia Sélestat, 1946, 38 pages.

STEEGMANN Robert, « Struthof – Le KL-Natzweiler et ses *Kommandos* : une nébuleuse concentrationnaire des deux côtés du Rhin 1941-1945 », La Nuée Bleue/Dernières Nouvelles d'Alsace, Strasbourg, 2005, 489 pages.

STRAUSS Léon, « Réfugiés, expulsés, évadés d'Alsace et de Moselle 1940-1945 », Jérôme Do Bentzinger, 2010, 360 pages.

Sitographie indicative

1. Rechercher des personnes

Mémoire des hommes

<https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=265&titre=titres-homologations-et-services-pour-faits-de-resistance>

Recherche déportés (Fondation pour la mémoire de la Déportation – FMD)

<http://www.bddm.org/liv/recherche.php>

Recherche déportés (Mémorial de la Shoah)

https://ressources.memorialdelashoah.org/rechav_pers.php

Recherche victimes alsaciennes de la Seconde Guerre mondiale

<https://memoires.grandest.fr/frontoffice/accueil.aspx>

2. Ressources sur le concours

Réseau Canopé

<https://www.reseau-canope.fr/cnrd/2023/>

Éducation nationale

<https://www.education.gouv.fr/le-concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation-4295>

Fondation de la Résistance – brochure et ressources en ligne

www.fondationresistance.org/pages/actualites/cnrd-2023-2024-brochure-ressources-sont-ligne_actu900.htm

Fondation de la France libre

www.fondationresistance.org/pages/actualites/cnrd-2023-2024-brochure-ressources-sont-ligne_actu900.htm



COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Place du Quartier Blanc
67964 Strasbourg Cedex 9
100 avenue d'Alsace
BP 20351 - 68006 Colmar Cedex

www.alsace.eu